



# **RAPPORT D'ACTIVITES**

## **2018**

### **COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'YONNE**

96, rue de Paris – BP 163

89003 AUXERRE CEDEX

Tel : 03.86.72.19.17

E.mail : [cpey@cpey.fr](mailto:cpey@cpey.fr)

Site internet : [www.cpey.fr](http://www.cpey.fr)



# TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DES SERVICES .....	3
OU AGISSONS NOUS ? .....	5
NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES .....	6
LES FINANCEMENTS.....	7
LE PARTENARIAT .....	8
AEMO .....	9
SICMO .....	15
SIE .....	19
REPARATIONS PENALES .....	22
CENTRE DE JOUR.....	24
STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES .....	26
VISITES MEDIATISEES.....	31
ESPACE RENCONTRES .....	35
MEDIATION FAMILIALE.....	38
LIEU D’ACCUEIL ENFANTS PARENTS .....	39
COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION .....	42
GLOSSAIRE .....	43

### Le Comité de protection de l'enfance de l'Yonne



#### Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY)

**est une Association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954.**

#### Champ d'intervention de l'association

Son champ d'intervention est celui de la Protection de l'Enfance.

L'association est conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Yonne (article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles) et habilitée par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance éducative pour intervenir « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger » (articles 375 à 375-8 du Code Civil et 1181 à 1200 du Nouveau Code de Procédure Civile). Certains services sont également habilités pour conduire une prise en charge éducative auprès de jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Elle gère 11 services, exerce une action éducative auprès de 2 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs et emploie 100 salariés, principalement des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, psychologues...).

Son budget approche 6 M d'euros. Elle est en partie financée par le Conseil Départemental de l'Yonne (87%) mais aussi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (10%) et d'autres financeurs (3%).

## PRESENTATION DES SERVICES

### Les services gérés aujourd'hui par le CPEY :

Le CPEY intervient sur tout le territoire de l'Yonne, avec des antennes présentes selon les services à Sens, Joigny, Migennes, Auxerre, Tonnerre, Toucy et Avallon.

Il gère :

Un **service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** habilité pour une activité d'environ 600 mineurs (mesures ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO)** pour 106 jeunes (mesures pouvant être décidées par les services du conseil Départemental ou ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'investigations éducatives** assurant des mesures judiciaires d'investigation éducative à la demande des juges pour enfants.

Un **centre de jour**, avec deux antennes, l'une à Auxerre, l'autre à Toucy qui accueillent pendant la journée des mineurs de plus de 11 ans en situation « de décrochage scolaire ».

Un **service de visites médiatisées** pour permettre les rencontres entre parents et enfants placés, à la demande du Conseil Départemental lorsque les visites ne peuvent pas s'effectuer sans une tierce personne.

Un **service espace rencontres** où les enfants peuvent rencontrer leur père ou leur mère par décision du juge aux affaires familiales.

Un **service de réparations pénales** qui exerce des mesures de réparations pénales sur décision du Procureur de la République pour des primo délinquants.

Des **studios** pour accueillir, soit à la demande du Conseil Départemental, soit à la demande des juges pour enfants, 9 jeunes majeurs.

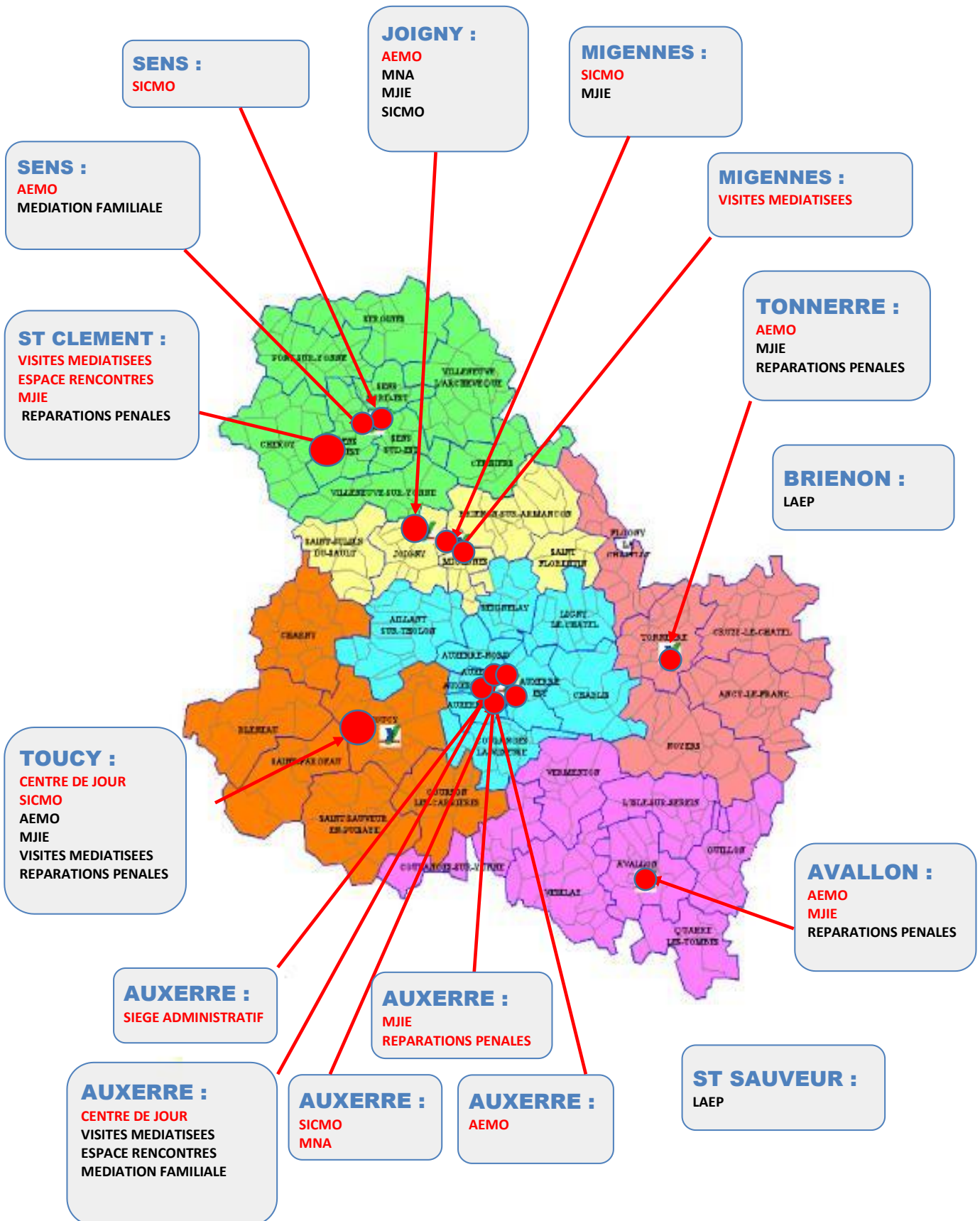
Un **service de mineurs non accompagnés** rattaché aux studios avec une capacité globale de 18 lits et une nouvelle implantation sur le secteur du Sénonais par la mise en place d'appartements partagés.

Un **service de médiation familiale** qui est un lieu de construction ou de reconstruction du lien familial accès sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial indépendant et qualifié favorise leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution.

Deux **lieux d'accueil enfants parents (LAEP)** : Installés au sein des bibliothèques de Brienon sur Armançon et de St Sauveur en Puisaye, les deux lieux d'accueil identifiés « Les RAZMOKETS » et « LES P'TITS GAZOUS » ont ouvert au mois de mai 2017. Ils trouvent leurs origines dans le concept des Maisons Vertes développé à la fin des années 1970 par la psychanalyste Françoise DOLTO. L'équipe composée d'une quinzaine d'accueillants dont deux bibliothécaires offrent aux parents et à leurs enfants des espaces de jeux et de liberté de parole. Libres et gratuits ces lieux permettent aux enfants et aux parents qui les accompagnent de partager des moments de convivialité et de jeux. En toute confidentialité, les parents peuvent enfin venir questionner ce qui touche au bien-être et au développement de l'enfant.

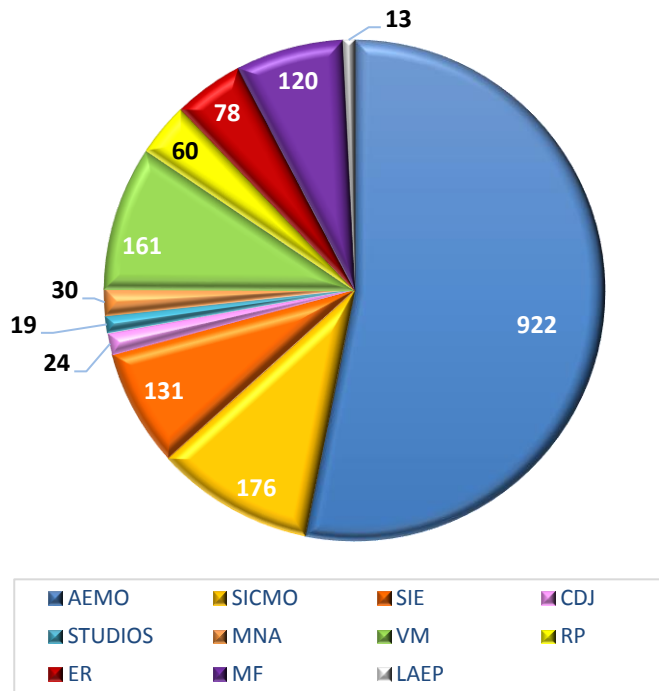
Ouvert à Brienon sur Armançon chaque mardi matin de 9h00 à 12h00 et à St Sauveur en Puisaye le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, l'équipe des « RAZMOKETS » et celle des « P'TITS GAZOUS » reste à votre écoute au 03-86-64-97-67.

# OU AGISSONS NOUS ?

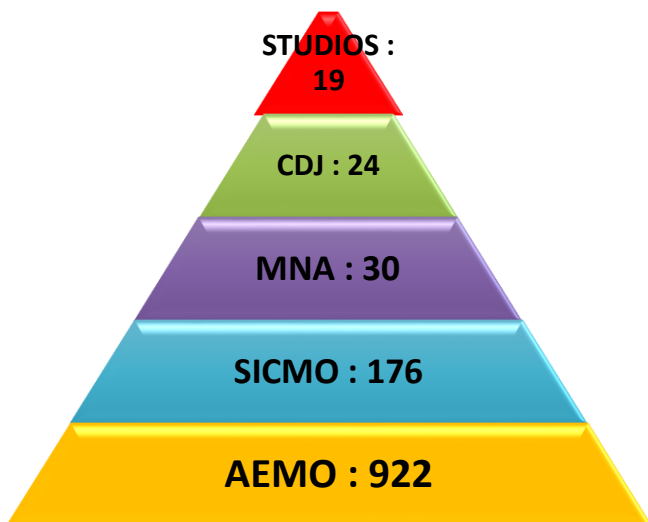


# NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES

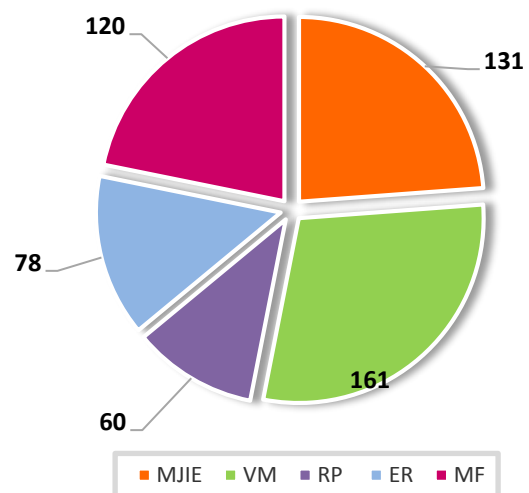
1 734 enfants accueillis dans les différents services



## SERVICES A PRIX DE JOURNEE

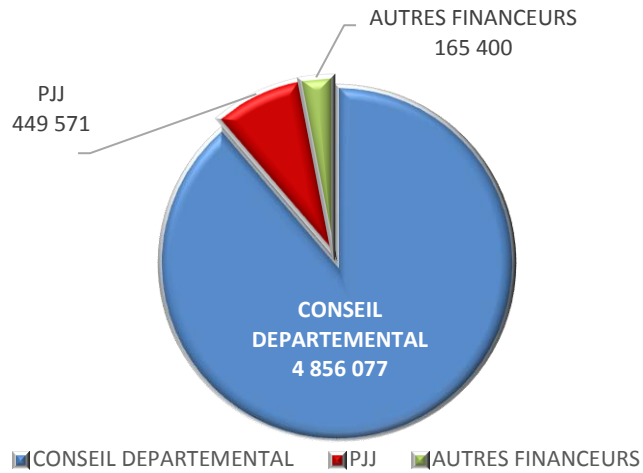


## SERVICES A L'ACTE

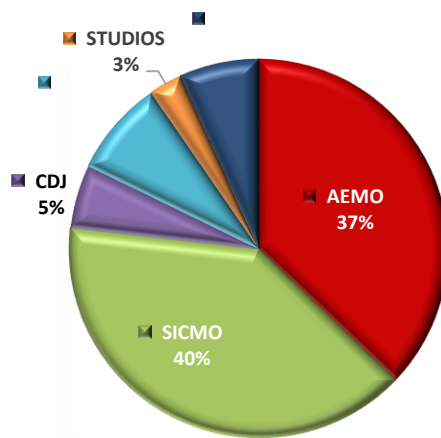


# LES FINANCEMENTS

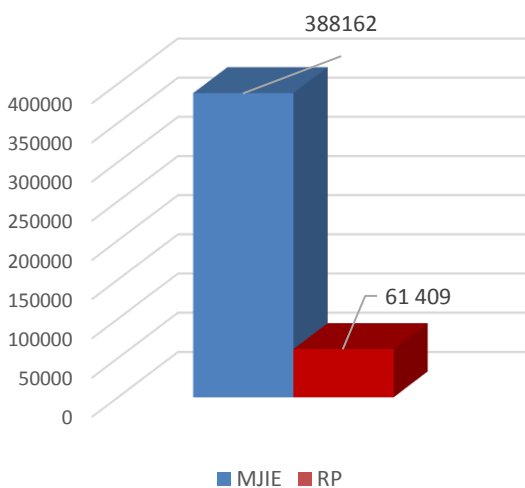
**FINANCEMENT GLOBAL 2018 : 5 471 048 €**



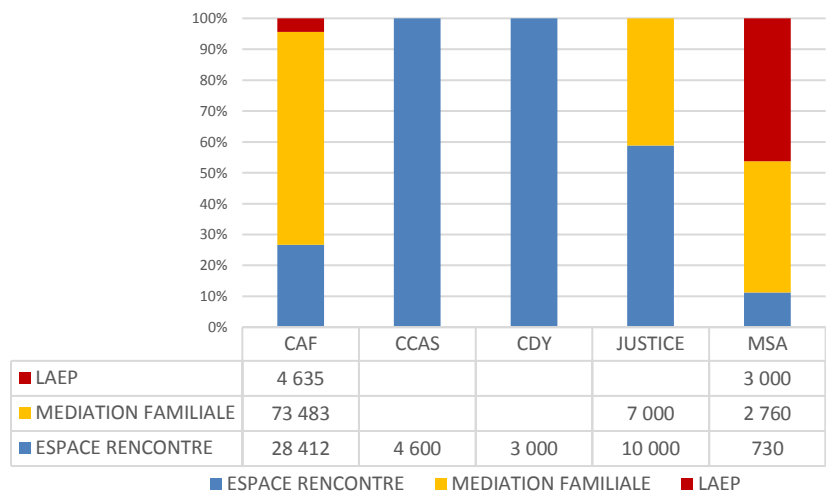
**FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018**



**FINANCEMENT PJJ**

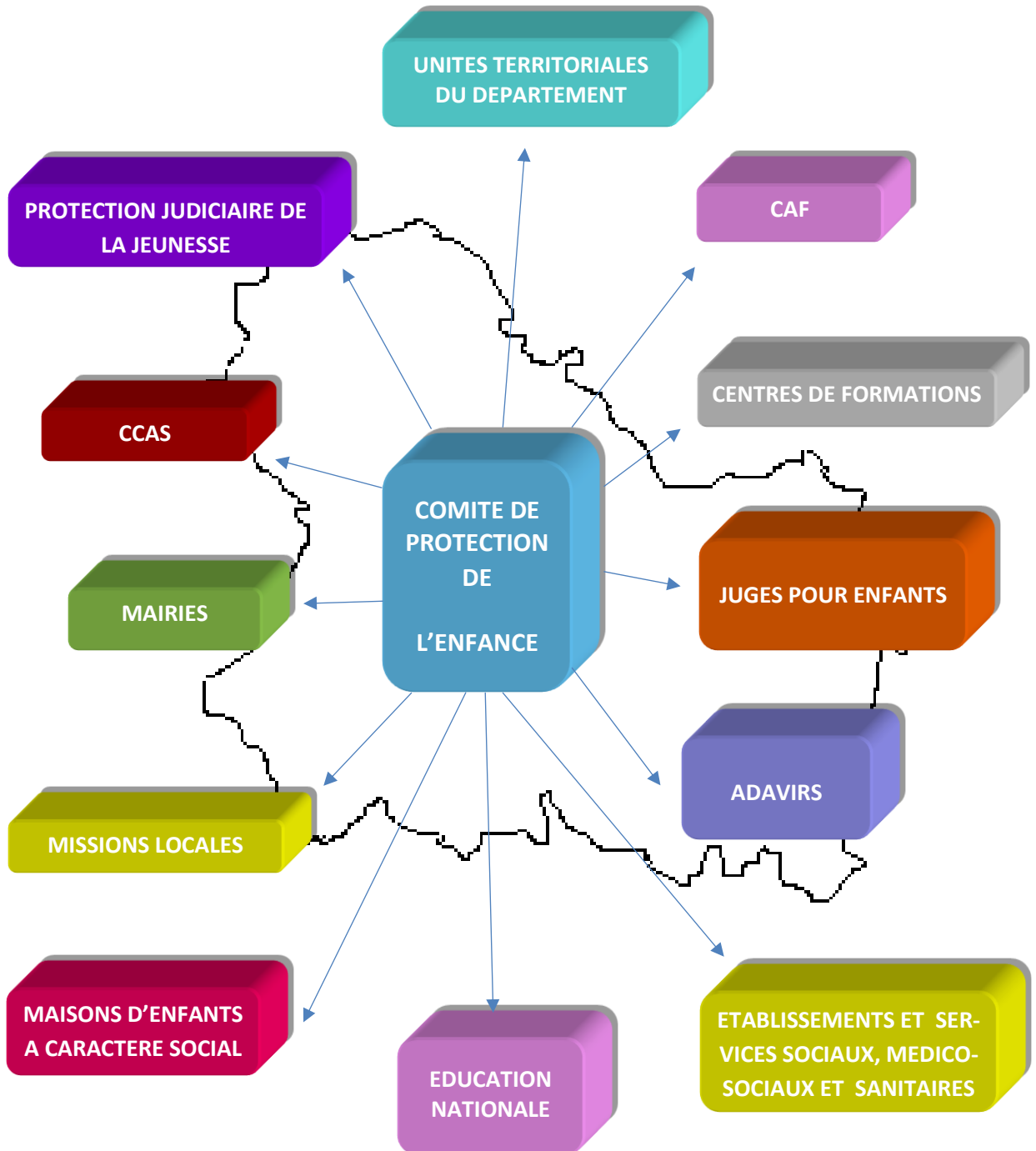


**FINANCEMENT MULTIPLES 2018**





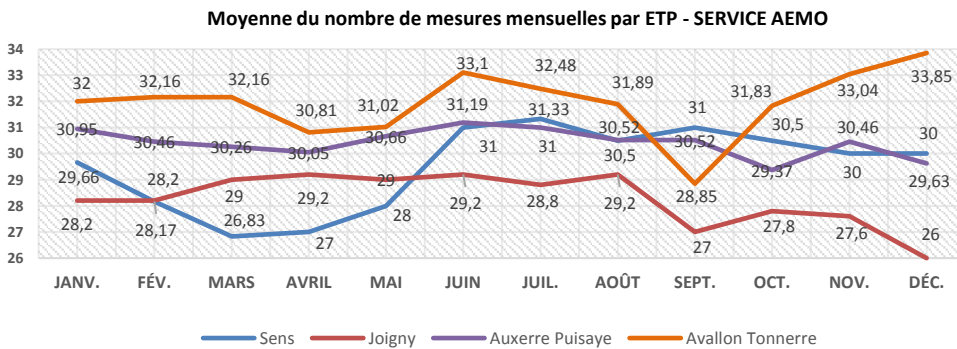
# LE PARTENARIAT



# ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

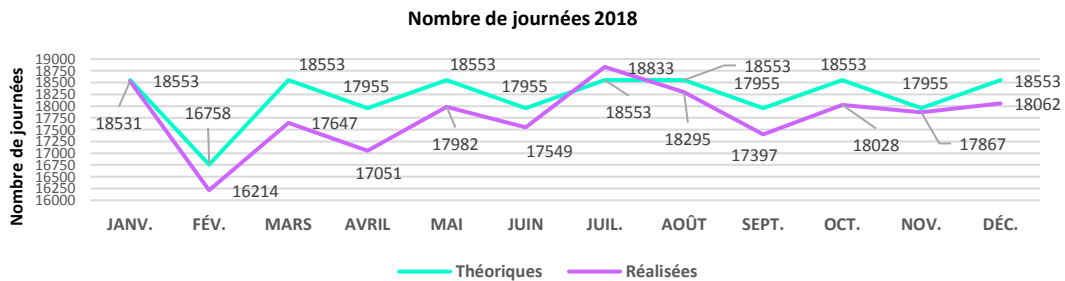
## 1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES

### Nombre moyen de mesures par antenne

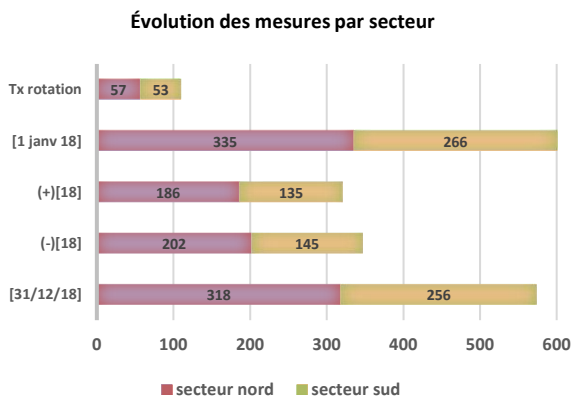


Sur l'année 2018, une disparité est repérée entre le secteur nord et sud. En effet, le nombre de mesures d'AEMO ordonné est en baisse significative sur le nord du département. Il semblerait que l'ouverture d'un SICMO à Sens et le redéploiement de places de mecs en PAD puissent expliquer cette situation. Le secteur sud réussit à maintenir un équilibre sur l'année : une moyenne de 31 mesures/travailleur social.

### Nombre de journées réalisées en 2018

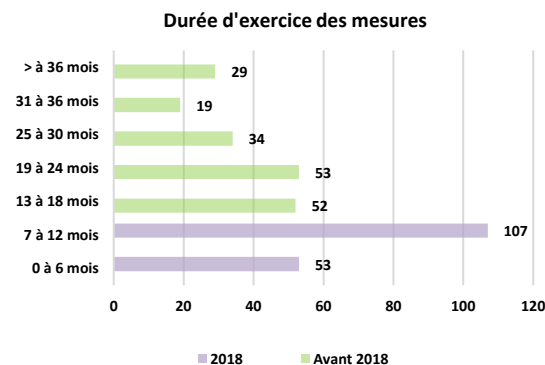


### Evolution des mesures par secteur



La constitution des équipes Nord et Sud est différente : 8.5 ETP dans sud pour 11 ETP dans le nord. Les données sur l'année sont proportionnelles. Le taux de rotation des mesures conséquent apparaît similaire : plus de la moitié de nos effectifs concerne de nouvelles familles. Le turn-over des mesures s'accélère année après année. Par ailleurs, le service accuse divers changements en cours d'année. Sur le second semestre : plusieurs arrêts maladie sur le service dont 2 professionnels à temps plein sur plusieurs mois sans remplacement et la réduction d'0.5 ETP d'encadrement sur le secteur Nord. Les équipes ont assuré une veille éducative, laquelle s'avère insuffisante pour garantir notre mission. L'organisation du secteur Nord a été impactée par l'absence pour formation de la chef de service.

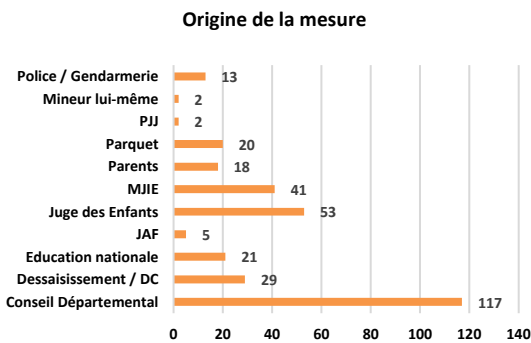
## 1.2 Durée de l'exercice de la mesure



A l'instar de 2017, les mesures de plus de 2 ans sont en diminution : 23% (26% en 2016 ; 24% en 2017). Par ailleurs, 46% des mesures d'AEMO ont duré moins d'une année. Parmi ces mesures, nous comptons des orientations vers des dispositifs plus intensifs voire un placement. La situation des mineurs au moment de l'instauration de la mesure d'AEMO présentait déjà des fragilités conséquentes. Pour certaines, une AEMO à défaut (d'une prise en charge à bref délai SICMO ou PAD) est notifiée dans les jugements.

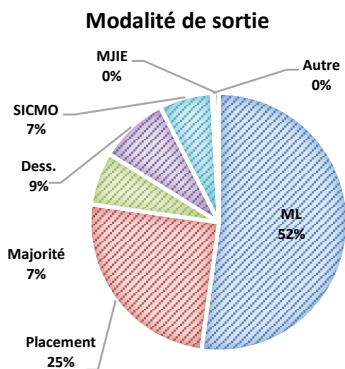
# ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

## 1.3 Origine de la mesure



Le service a ouvert 321 nouvelles mesures. Pour certaines, il s'agit d'enfants qui ont déjà bénéficié d'une mesure d'AEMO. Majoritairement, les familles ont déjà rencontré un service social ou éducatif avant l'équipe d'AEMO. En effet, notre mesure fait suite à une saisine judiciaire du fait de résistances à l'aide administrative proposée, souvent après évaluation, après une investigation rendue nécessaire pour éclairer davantage la situation, ou encore parce que la problématique familiale apparaît particulièrement complexe. Le Juge des enfants est également parfois amené, dans certaines circonstances, à se saisir d'office pour élargir la mesure à un enfant de la fratrie.

## 1.4 Les modalités de sortie des jeunes

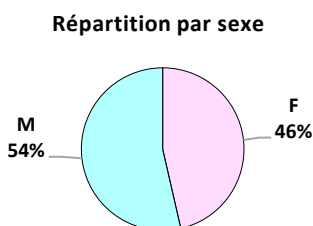


Le taux de mainlevées reste relativement constant avec pas loin de la moitié des mesures qui s'arrêtent sans aucune autre aide. Le taux de placement est plus élevé, 24% en 2017 pour 25% en 2018 mais la nature du placement est aujourd'hui majoritairement à domicile. Les enfants sont effectivement confiés au Conseil départemental de l'Yonne mais les parents conservent des droits de visite et d'hébergement permanents. L'accompagnement éducatif vise alors toute la famille dans son quotidien et préserve d'une rupture de lien brutal entre parents et enfants mais aussi au sein de la fratrie.

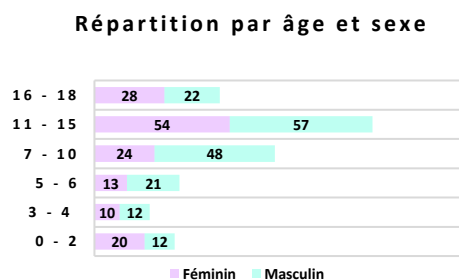
Nous relevons un taux plus accru de placements sur l'antenne d'Avallon-Tonnerre que nous pourrions expliquer par l'unique relais possible lorsque l'AEMO est insuffisante : le PAD. Le SICMO ne couvre pas ce territoire mais l'ouverture du service AER devrait permettre d'actionner un autre palier dans l'accompagnement intensif auprès des familles.

## 2. LES CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES

### 2.1 Répartition par sexe

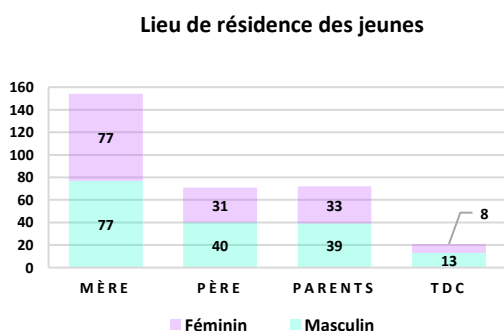


### 2.2 Répartition par âge et par sexe



On retrouve une répartition similaire des âges et sexes sur les différentes antennes. Nous retrouvons davantage de préadolescents garçons également sur tout le service. 17% des enfants ont moins de 4 ans. La moitié des enfants accompagnés ont plus de 10 ans.

### 2.3 Répartition par lieu de résidence des mineurs



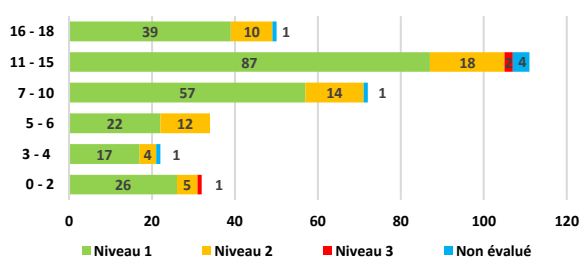
Presque la moitié des enfants vivent uniquement chez leur mère (49.2%). 22% grandissent auprès de leurs deux parents, 21% chez leur père. Plus des  $\frac{3}{4}$  des mineurs suivis vivent dans une famille monoparentale. En cas de séparation, nous relevons que les liens parents-enfants ne s'appuient pas tous sur une décision du JAF (pas de saisine ou décision non appliquée). De plus, les adolescents bousculent également parfois ce qui se met en place, ou reçoivent toute latitude pour déterminer leur lieu de vie.

## 3. L'INTERVENTION EN AEMO

### 3.1 La problématique des jeunes

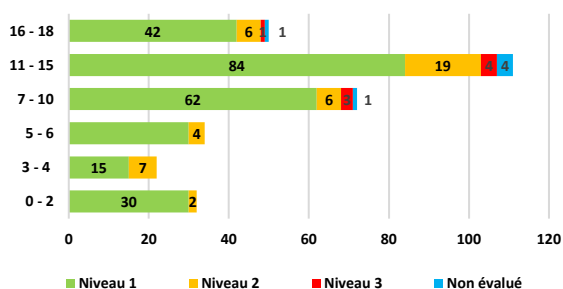
Il importe de préciser que les critères de danger présentés ci-après sont recueillis dans les deux premiers mois de mesure. Aussi, des dangers peuvent être repérés ou dénoncés après ce délai ou encore constituer à une période donnée une préoccupation en second plan. Sur le plan général, les enfants suivis en AEMO par le service du CPEY sont plus particulièrement en danger psychologique, de développement et en termes de négligences. Il arrive que des procédures pénales soient engagées à l'instauration de l'AEMO, notre travail consiste alors à accompagner ce temps de Justice, notamment autour de la place de chacun : victime, agresseur présumé.

#### ❖ Le critère de danger physique :



Ce critère apprécie l'absence, la présence et la nature d'atteintes physiques commises sur l'enfant, par son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale. Le danger physique comporte une variable : le dommage corporel infligé à l'enfant. La gravité varie selon l'âge de l'enfant, la répétition et l'intensité des faits. Un tout petit de moins de 2 ans a été repéré dans un niveau de danger physique 3, il s'agit d'un bébé secoué et hospitalisé à l'âge de 5 mois. Les deux autres enfants, plus âgés, ont révélé recevoir des coups par leur beau-père. Notons que les enfants suivis sont en risque de danger, y compris sur le plan physique. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ne sont pas en mesure de dénoncer ce qu'ils subissent ou taisent par peur, loyauté.

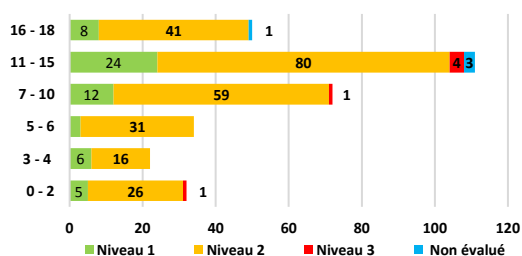
#### ❖ Le critère de danger sexuel :



Ce critère apprécie l'absence, la présence et la nature d'atteintes sexuelles commises sur l'enfant par son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale. Le danger sexuel comporte une variable : le dommage psychosexuel infligé à sa personne. La gravité varie selon l'âge de l'enfant, la répétition et l'intensité des faits.

Ce critère de danger représente justement un domaine particulier. Proportionnellement, le nombre d'enfants repérés évoluant dans un climat incestuel ou ayant subi des abus sexuels semble faible. En revanche, il demeure une certaine opacité quant à ces problématiques. La relation avec les travailleurs sociaux est alors un véritable enjeu et reste un levier primordial pour déceler, libérer la parole et accompagner les mineurs concernés.

#### ❖ Le critère de danger psychologique :

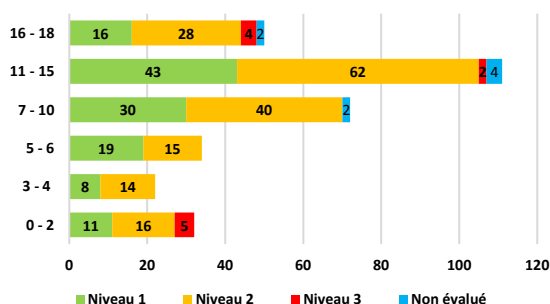


Ce critère apprécie l'absence, la présence et la nature d'atteintes psychologiques sur l'enfant par son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale. Il comporte 6 variables : l'indifférence et le rejet, la terreur, l'atteinte aux figures parentales, l'exposition aux violences inter-parentales, la corruption. La gravité varie selon l'âge de l'enfant, la répétition et l'intensité des faits.

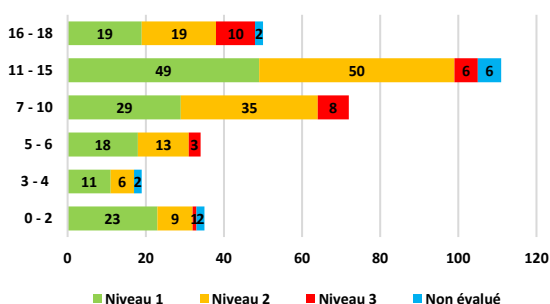
Ce danger est le plus caractérisé pour les enfants suivis en AEMO en 2018. Nous relevons que de nombreux enfants sont otages des conflits entre leurs parents, privés de l'un ou l'autre, exposés à de la violence conjugale. L'absence de lien ou encore des ruptures avec l'un des parents, des conditions d'exercice des droits de visite et d'hébergement défavorables impactent les mineurs. La souffrance psychologique engendre parfois des mises en danger conséquentes : automutilation, tentative de suicide, consommation d'alcool et drogue, fréquentations néfastes, etc.

## ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

### ❖ Le critère de danger de négligence :



### ❖ Le critère de danger de développement :



Ce critère apprécie l'absence, la présence et la nature d'atteintes physiques commises par omission aux besoins primaires de l'enfant par son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale. Il comporte 6 variables : carences alimentaires, vestimentaires, d'hygiène et de soins médicaux, d'habitat, de surveillance, de scolarité. La gravité varie selon l'âge de l'enfant, la répétition et l'intensité des faits.

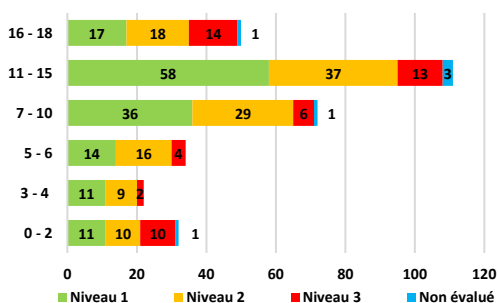
Les enfants de plus de 7 ans sont les plus représentés. Ils s'expriment suffisamment pour exprimer les négligences dont ils souffrent. Il n'y a pas de disparités à ce propos sur les différentes antennes. Ces critères sont repérables dans un collectif, l'école est bon indicateur pour apprécier un certain nombre de critères et rédiger une information préoccupante.

Ce critère apprécie le développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant. Il comporte 4 variables : l'attachement, la croissance, la vie scolaire et sociale, le comportement. Il met en relation les conditions d'éducation avec l'évolution de l'enfant selon son âge.

Nous repérons que les adolescents pour lesquels le niveau 2 a été repéré concernant le critère de développement sont en perte de repères, sans projet, non-inscrits dans un cursus scolaire ni de formation, et expriment de différentes manières leur mal-être : inhibition, phobie scolaire, provocations diverses etc. Le rapport à la Loi peut également s'avérer complexe avec des passages à l'acte.

Nous relevons chez les plus jeunes un mode relationnel parfois inadapté, une ambivalence problématique envers ses père, mère notamment (forte loyauté, rejet par exemple). Le rapport à la scolarité est également un indicateur même si certains mineurs sont en mesure d'investir leur scolarité, de sauvegarder l'institution scolaire comme un milieu neutre, protecteur.

### ❖ Le critère de collaboration avec les parents :



Ce critère apprécie la collaboration des parents avec les professionnels missionnés pour l'enfant. Il prend en compte l'existence et l'exercice d'actions de protection de l'enfance antérieures. Il comporte 3 variables : l'attitude des parents envers les intervenants, leur engagement dans l'accompagnement, leur reconnaissance des problèmes.

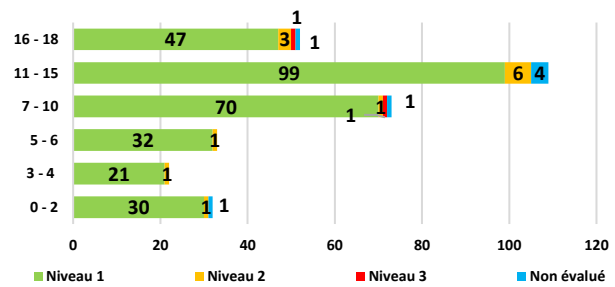
Il n'est pas surprenant, dans le cadre d'une mesure d'aide contrainte, que le niveau 3 soit atteint pour 15 % de familles. En effet, en cas de collaboration sans faille et reconnaissance des difficultés, une mesure administrative suffirait à soutenir la famille.

Néanmoins, nous relevons pour une partie des familles que l'intervention repose sur une collaboration, des entretiens honorés et un travail sur la ou les problématiques repérée(s) dans le sens d'une recherche de résolution des difficultés. La posture professionnelle, le mode de communication, le respect des familles et le travail dans une transparence (y compris s'agissant des écrits) sont autant de facteurs favorables à la construction d'une relation dans l'intérêt d'une collaboration efficiente. Les résistances ou la non-collaboration sont travaillées à l'interne : le référent relance par des propositions de rendez-vous, visites à domicile, invitation à une rencontre en présence de la chef de service. Faute de consensus, le service sollicite le magistrat qui peut adresser un courrier pour enjoindre les parents à répondre au service ou tenir une audience anticipée. Le maintien à domicile des enfants peut aussi être assorti d'une ou plusieurs conditions dont celle de collaborer à l'accompagnement. Il arrive également que des familles usent de collaboration de surface, ce qui réduit considérablement les perspectives d'un travail constructif et pérenne.

# ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

## ❖ Le critère d'implication du professionnel :

Ce critère vérifie que la pertinence des autres critères n'a pas été altérée par des perturbations propres à l'implication des évaluateurs. Il comporte 3 variables : la teneur de l'engagement affectif du professionnel, la capacité de penser la situation, le sentiment de compétence.

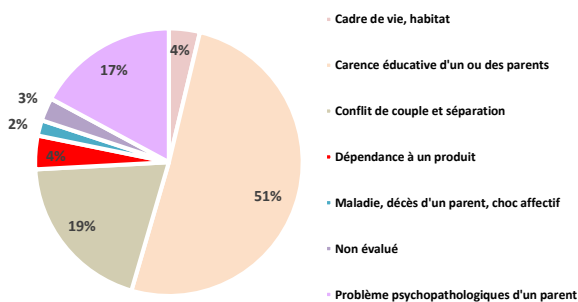


Les professionnels renvoient qu'il peut être parfois complexe de s'autoévaluer. Cependant, il ressort que l'équipe présente des aptitudes à l'empathie distanciée par le contrôle des affects. En cas de difficultés, lesquelles peuvent engendrer notamment un surinvestissement, de la culpabilité, de la frayeur etc., le professionnel peut lui-même percevoir les problèmes, ou ils sont repérés par l'équipe (travailleurs sociaux, psychologue) et/ou le chef de service dans le cadre d'un échange sur la situation. La constitution d'un binôme éducatif ou psycho-éducatif ou un changement de référent peuvent être réfléchis et actés. Les psychologues du service apportent également un soutien et un étayage auprès de l'équipe en réunion, lors de points de situations mais aussi pour préparer des rencontres, réfléchir et analyser les suites d'un entretien, évaluer une situation d'urgence, rédiger un écrit, entre autres, en plus des entretiens psychologiques au bénéfice des familles.

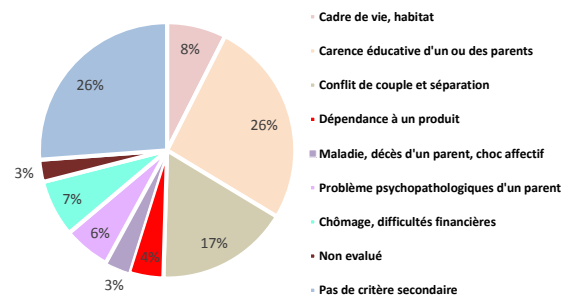
Il est de la responsabilité des encadrants d'assurer une vigilance constante s'agissant des conditions d'exercice et de l'implication des professionnels et sécuriser les interventions. Notons que les données statistiques peuvent ne pas être en corrélation avec l'usure professionnelle et le risque de burnout.

## 3.2 Facteurs à l'origine de la mise en place de la mesure d'AEMO

### ❖ Danger principal :



### ❖ Danger secondaire :



Le danger principal à l'origine de l'AEMO rejoint généralement les critères de danger repérés dans les deux mois qui suivent l'instauration de la mesure éducative.

Ainsi, pour près de la moitié des enfants, les carences éducatives motivent la décision de la mesure.

Le critère de danger principal en lien avec un problème psychopathologique d'un ou des parents représente 17%. La problématique d'addiction apparait peu, pourtant les dépendances sont massives. La consommation n'est pas ciblée comme un danger principal mais les carences en sont les résultantes. Certains parents, dans le déni, refusent le travail autour de cette difficulté.

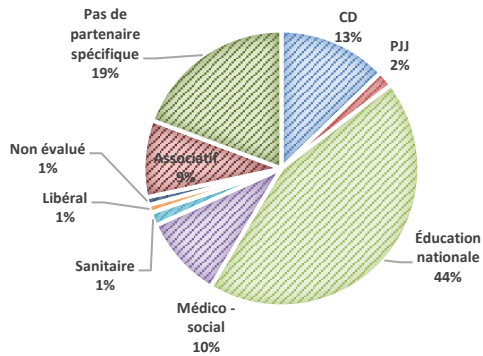
Les préoccupations sur le plan matériel comme l'habitat et le cadre de vie ne représentent pas le critère principal de danger.

Les conflits de couple apparaissent comme le danger secondaire le plus significatif. Ce dernier engendre des dangers psychologiques, de développement, de carences.

# ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

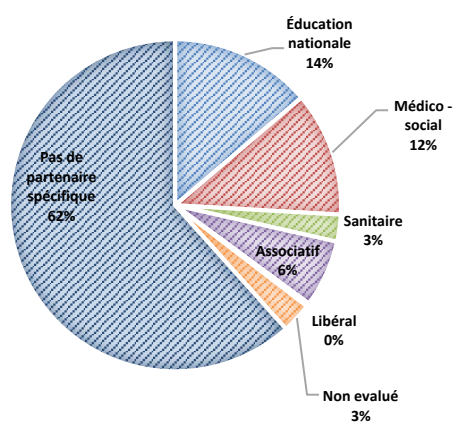
## 3.3 Les partenaires

### ❖ Partenaire principal :

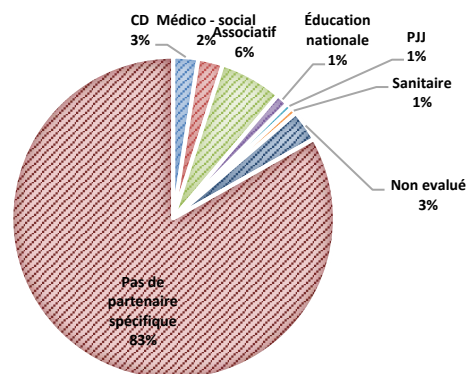


Les partenaires principaux en AEMO sont les services du Conseil Départemental et les écoles. L'équipe du service AEMO développe un partenariat étroit selon les problématiques des familles. Il peut ainsi être varié et évoluer en cours de mesure. Les familles sont encouragées à participer aux rencontres, sont systématiquement associées et en leur absence informées de la teneur des échanges, des propositions.

### ❖ Partenaire secondaire :



### ❖ Partenaire tertiaire :

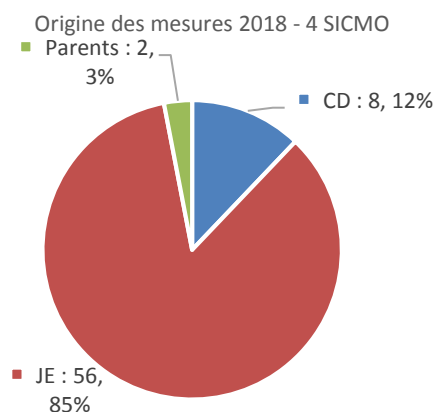


# SERVICE INTERVENTION CONTINU EN MILIEU OUVERT - SICMO

## Origines des nouvelles mesures :

Elles émanent essentiellement du Tribunal pour Enfants. Deux secteurs se différencient, Auxerre et Toucy où la part des mesures administratives et judiciaires s'équilibrent, alors que sur Migennes et Sens, elles sont exclusivement judiciaires. Ce qui s'explique ainsi :

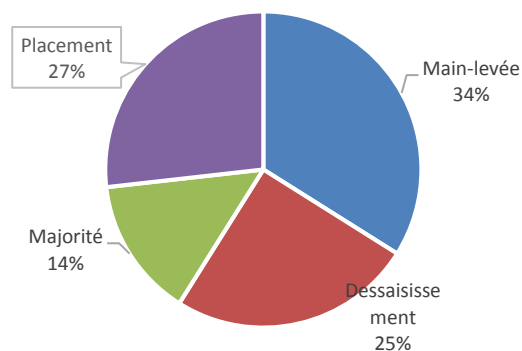
- Sur Sens, le magistrat avait anticipé l'ouverture du service. Dès l'ouverture 24 mesures étaient déjà prononcées.
- Sur Migennes, les mesures administratives n'étaient pas proposées du fait de l'absence prolongée de cadre enfance sur Joigny et Migennes.



## Modalités de sortie :

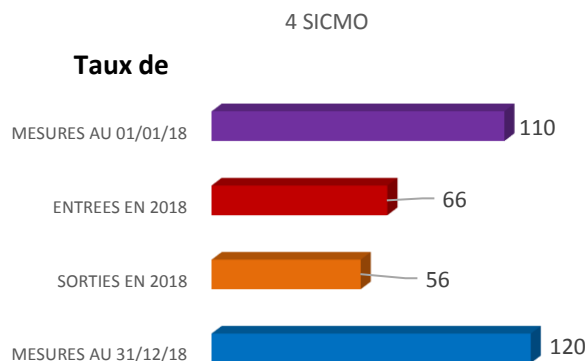
Nous pouvons constater qu'une mesure sur trois se termine par une main levée. L'autre chiffre marquant de 2018 est le nombre de placements qui représente presque un tiers des mesures terminées en 2018. Plus précisément sur l'antenne de Migennes, 10 placements ont eu lieu : une fratrie de 6 enfants et une fratrie de 3 enfants.

Modalités des mesures sortie en 2018 - 4 SICMO



## Taux de rotation :

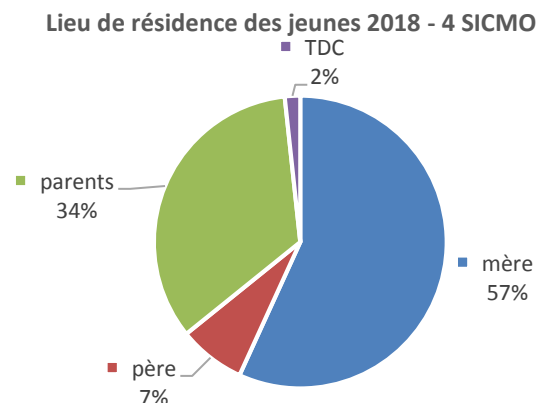
En moyenne le taux de rotation est de 55.45% .Deux antennes font exception, Auxerre où le taux de rotation est de 28.57 % et Migennes où le taux de rotation est de 101.92%. Cela s'explique pour Migennes par un nombre de placements important comme nous l'avons vu précédemment. Pour Auxerre, ceci s'explique par la particularité de certaines situations, en effet il nous a été demandé de prendre en charge des enfants dont les parents sont déficients, ce qui impacte la durée et l'accompagnement de la mesure.





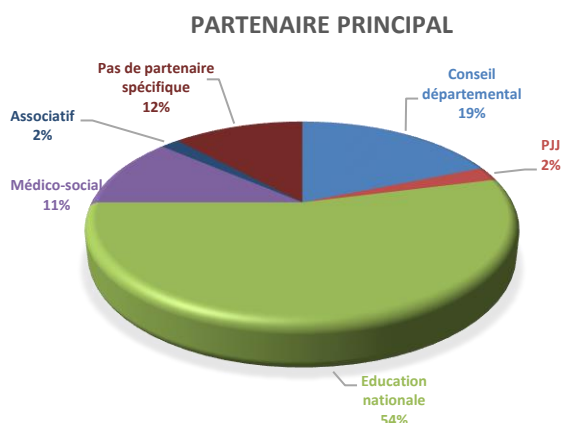
## Lieu de résidence des jeunes

Nous constatons que peu d'enfants vivent chez leur père. En revanche plus de 60 % vivent chez leur mère. Dans le cadre de notre projet de service, un travail de lien avec les deux parents est effectué, avec l'accompagnement des enfants chez le parent éloigné. L'apparition des tiers dignes de confiance nous amène à travailler avec la famille élargie et nous met parfois dans une position de tiers éducatif entre le père, la mère et le tiers digne de confiance (pour chacune de ces situations, ce sont les grands-parents qui ont été nommés TDC).



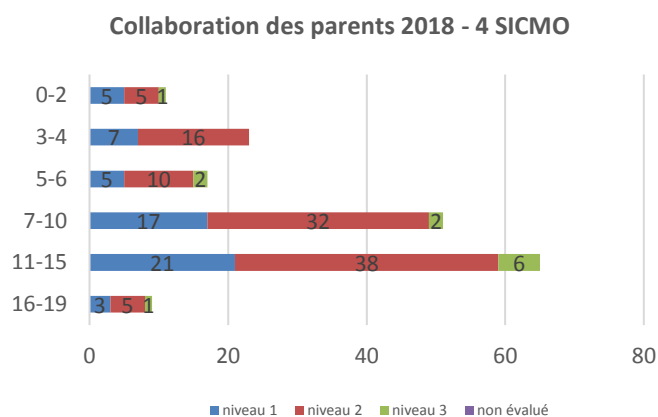
## Partenaires

Le principal partenaire est l'Education Nationale, premier témoin du comportement des enfants hors cadre familial. Le partenaire secondaire à une moindre mesure est le médico-social (IME/ITEP/CMPP/CMP).



## Critère de collaboration des parents

C'est une collaboration ambivalente, sans être défavorable à l'enfant. Nous nous situons dans le cadre d'une aide contrainte, de fait plutôt subie par les parents qui avec le temps prennent conscience de leurs problèmes, accordent leur confiance et se saisissent de l'aide apportée. Les équipes consacrent une place importante à la temporalité, il faut souvent laisser un peu de temps aux familles pour comprendre, accepter et participer à la mesure.

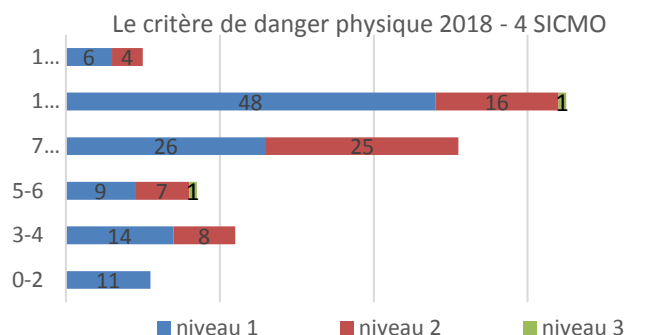


# SERVICE INTERVENTION CONTINU EN MILIEU OUVERT - SICMO

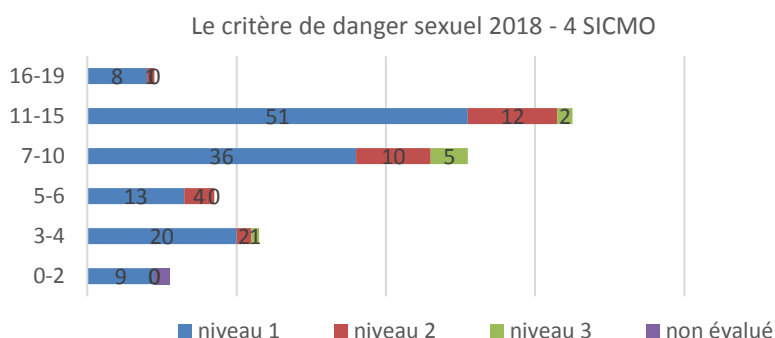
## Les Dangers principaux :

Nos interventions sont motivées principalement par les carences éducatives d'un ou des parents. Viennent ensuite les problèmes psychopathologiques parfois amplifiés par la dépendance avec un produit, et enfin les conflits de couple et séparation.

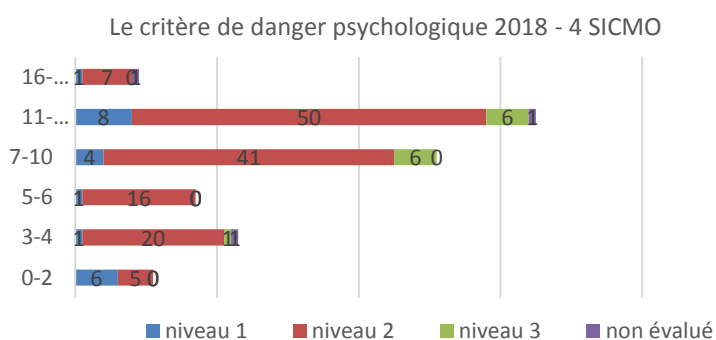
### ❖ Critère de danger Physique



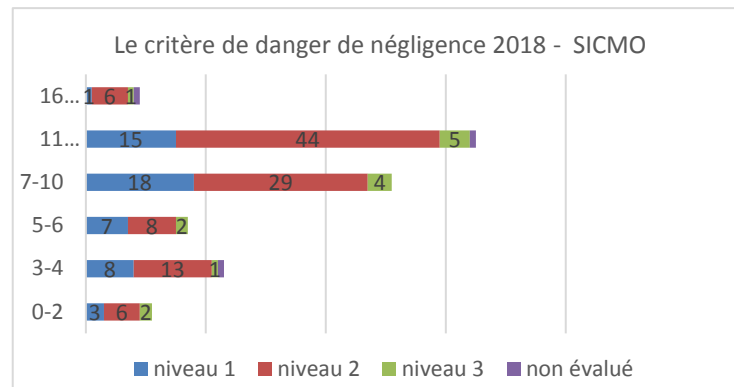
### ❖ Critère de danger sexuel



### ❖ Critère de danger psychologique



## ❖ Critère de danger et négligences



Les 176 enfants pris en charge par le SICMO en 2018 se trouvent pour un tiers d'entre eux victimes de brutalités physiques; 37 sont exposés à un entourage dont les manifestations sexualisées portent atteinte à leur équilibre - 8 d'entre eux ont vécu une agression sexuelle.

152 évoluent dans un climat d'insécurité affective, voire maltraitant pour 13 d'entre eux.

Nous constatons que 121 enfants subissent des négligences multiples, et particulièrement graves pour 15 d'entre eux.

Le manque de soin au quotidien, les atteintes physiques et/ou psychologiques, la crainte latente et le manque de soin au quotidien, subis par ces enfants impactent leur développement, peuvent altérer leur santé, tant physique que psychique, provoquer des troubles du comportement, de l'attention, de la relation. Le dernier schéma nous montre que 124 enfants sont concernés par cette carence en matière de développement physique, affectif, intellectuel et social.

### SERVICES SIE-RP

L'année 2018 a été marquée par le départ en retraite de la directrice adjointe du service, Mme HENRY, qui exerçait ses fonctions depuis presque 21 ans. La prise de poste de la nouvelle chef de service a amené un changement de dynamique, de nouveaux questionnements sur la pratique, qui n'ont pas été faciles à appréhender pour l'équipe en place, qui se compose de 5 travailleurs sociaux (éducatrice spécialisée) et 2 psychologues à mi-temps.

Un arrêt de travail de longue durée d'une des éducatrices est venu impacter l'équilibre des mesures, ses collègues ont dû se répartir celles qui étaient commencées. Il n'est jamais facile de mener une investigation à terme dès lors que l'intervenant ne l'a pas lui-même ouverte ; pourtant l'équipe a relevé le défi.

131 mineurs et leurs familles ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure d'investigation, et 60 jeunes l'ont été dans le cadre des réparations pénales.

Dans l'ensemble, nous observons que beaucoup de rendez-vous ne sont pas honorés par les familles, occasionnant de multiples déplacements supplémentaires dans un temps de mesure qui reste contraint à 6 mois.

De plus, un certain nombre de familles ont déménagé à l'ouverture de la mesure d'investigation, nous amenant à devoir faire des recherches pour les localiser.

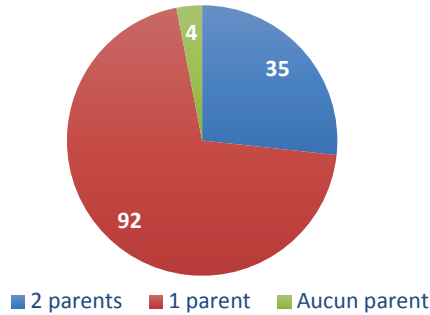
Globalement, nous interrogeons la représentation de la mesure judiciaire chez les familles, ou du moins l'importance qu'elles lui accordent.

S'agissant des mesures de réparations pénales, nous en observons la baisse inquiétante depuis plusieurs années : 119 mesures en 2013, 115 en 2014, 117 en 2015, 100 en 2016, 87 en 2017 et 60 en 2018.

## MJIE : 131 mineurs facturés pour 76 mesures

### Situation familiale des mineurs :

Situation familiale des mineurs

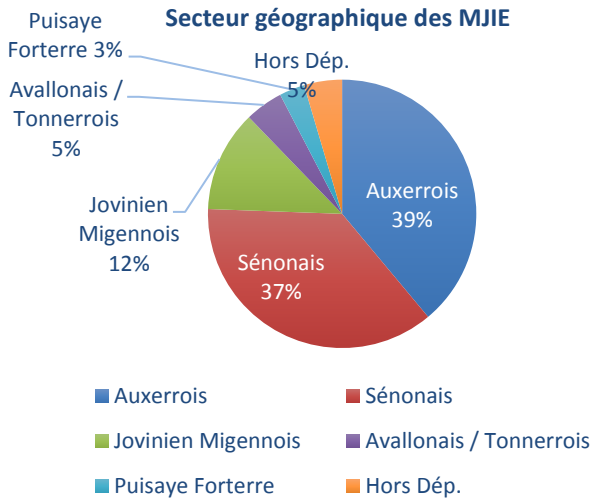


La proportion de famille mono parentale est stable. Dans ce cadre, nous intervenons souvent dans des situations de conflits consécutifs à la séparation, plaçant souvent l'enfant en loyauté envers un de ses parents.

Mener l'investigation dans plusieurs lieux de vie démultiplie les déplacements des professionnelles.

### Situation géographique :

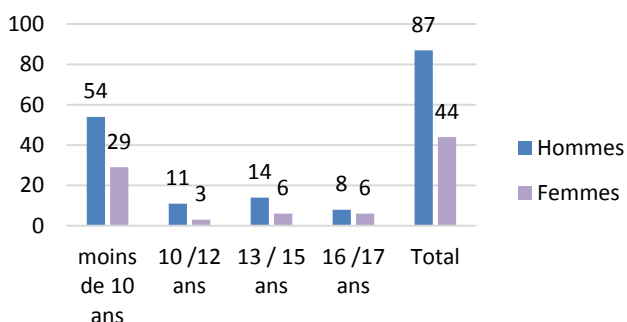
Secteur géographique des MJIE



Notre activité reste équilibrée entre le secteur de Sens et Auxerre, nos deux pôles urbains d'intervention. 20% de nos mesures concernent le Jovinien/Migennois, ainsi que la Puisaye et l'Avallonnais.

### Tranche d'âge et sexe des mineurs

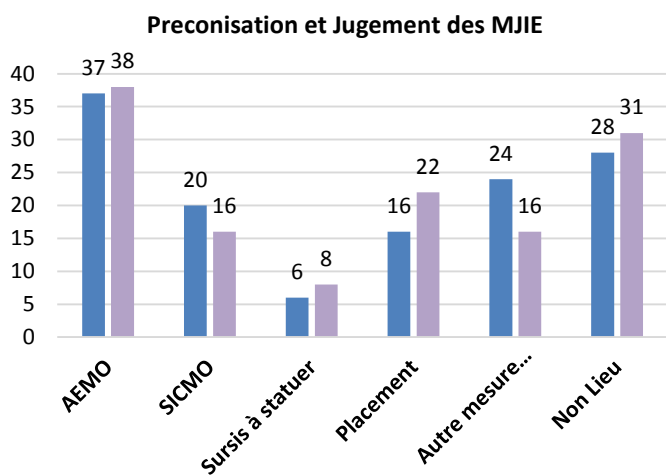
Tranche d'âge et de sexe



Nous intervenons essentiellement auprès de jeunes enfants, les moins de 10 ans et les 10-12 ans représentent 74% de nos mesures.

A ce titre, pendant l'investigation, nous portons un regard attentif sur le contexte du développement de l'enfant, sur l'attachement, les dispositions parentales, les jeunes enfants y étant particulièrement sensibles.

## Préconisations et jugements des MJIE



28% de nos préconisations concernent une AEMO, 21% un non-lieu à assistance éducative, 18% une mesure de thérapie familiale, des droits de visites médiatisées sans autre mesure éducative, 15% un SICMO, 12% de placement. Nous continuons de préconiser l'orientation qui nous semble la plus adaptée pour l'enfant, en dehors de tout autre considération (comme les listes d'attente des structures).

Dans une large majorité, les magistrats ont suivis nos préconisations.

## Cabinets prescripteurs

2018			
	Nombre de mineurs	Nombre de mesures	Ratio
cabinet 1	51	30	1,7
cabinet 2	51	30	1,7
cabinet 3	28	15	1,9
HD	1	1	1
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>76</b>	<b>1,7</b>

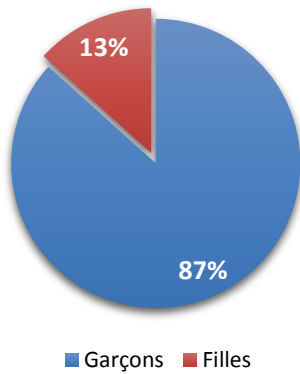
L'activité s'équilibre entre les cabinets 1 et 2 à l'instar de l'année précédente.

# REPARATIONS PENALES

## REPARATIONS PENALES (60 mesures facturées)

### Répartition par âge et par sexe :

Repartition des RP entre garçons et filles



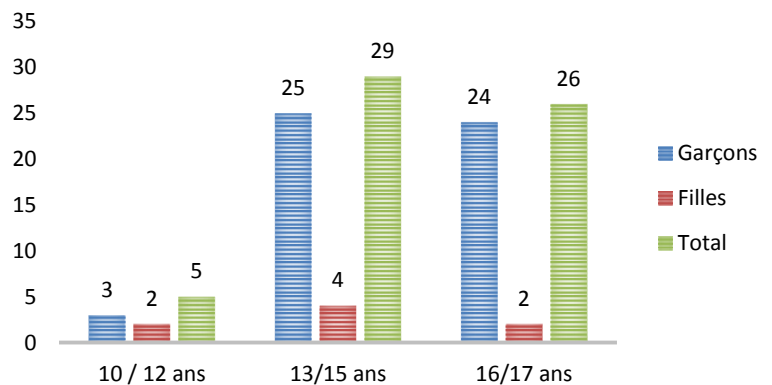
Depuis 4 années, nous observons une baisse constante du nombre de filles concernées par une mesure de réparation.

Elles représentent en 2018 : 13 % de l'ensemble des mineurs suivis, pour 24 % en 2015, 16 % en 2016, 8 % en 2017.

### Type d'infraction :

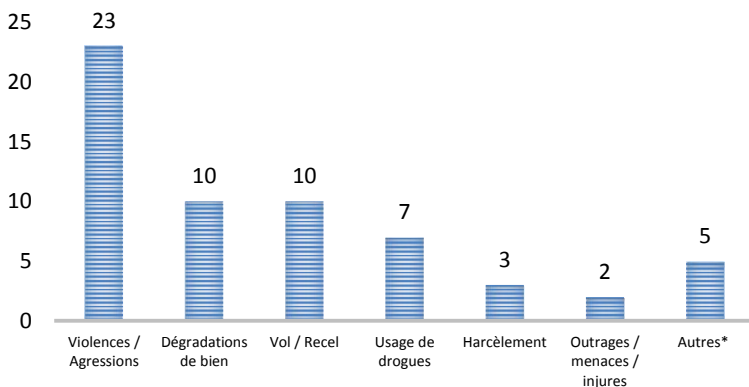
Nous intervenons principalement pour des jeunes entre 13 et 17 ans. Les enfants de 10 ans restent minoritaires.

### REPARTITION PAR ÂGES



### Type de réparation pénale :

#### TYPE D'INFRACTION PÉNALE

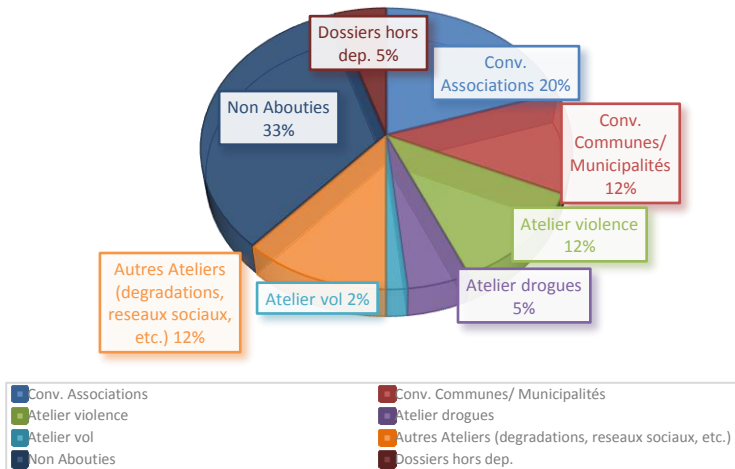


38% des réparations pénales en 2018 ont concerné des faits de violences et d'agressions sur autrui, traduisant le malaise constant auquel sont confrontés certains jeunes.

17% des mesures concernent aussi des dégradations de biens, des vols et recels.

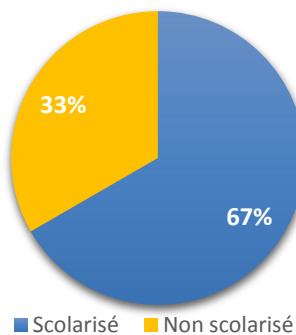
# REPARATIONS PENALES

## Type de réparation :



Les types de réparations proposées aux jeunes en 2018 correspondent aux délits commis, preuve du souci constant des équipes d'adapter la mesure à l'acte posé. Nous travaillons beaucoup avec des associations (resto du cœur, croix rouge, jardin de la croisière...) et avec les municipalités là encore pour réinscrire le jeune dans un tissu social local qui bien souvent lui fait défaut. Nous organisons également des ateliers de réflexion, des films débats sur des thématiques particulières, des livrets citoyens pour faire réfléchir le jeune sur son passage à l'acte. Les mesures non abouties représentent cette année 33% essentiellement parce que les jeunes ne reconnaissent pas les faits et qu'il est difficile dès lors de les faire travailler sur leur passage à l'acte.

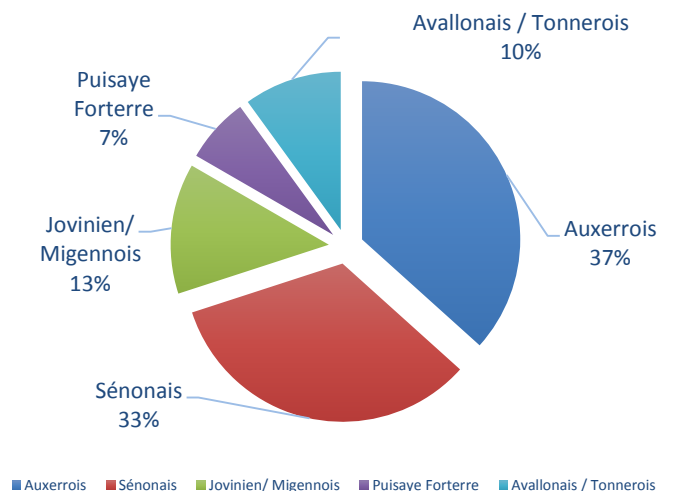
## Scolarité des mineurs :



En 2018, comme les années précédentes, les passages à l'acte concernent essentiellement des jeunes scolarisés. Cependant, la part des jeunes non scolarisés augmente d'année en année (15% en 2016, 24% en 2017) pour atteindre 33 % cette année. L'augmentation est exponentielle et peut interroger les moyens mis à disposition pour lutter contre le décrochage scolaire entre autre. Un désœuvrement, un contexte social fragile, l'isolement peuvent être des facteurs favorisant le passage à l'acte.

## Secteur géographique des mesures :

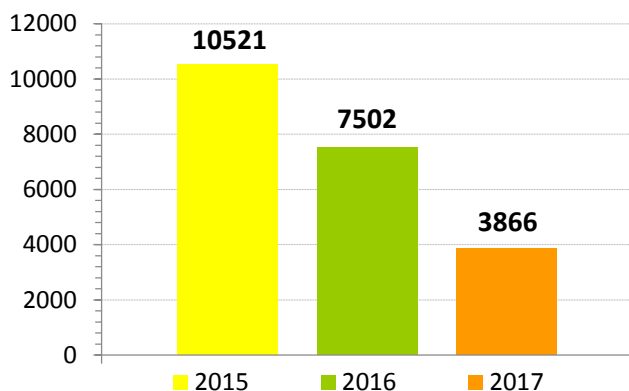
L'essentiel de nos mesures se concentre autour des deux pôles urbains de Sens et Auxerre à l'instar des années précédentes. Cette disparité interroge dans le sens où le secteur rural serait-il moins porteur d'incivilités ? Y a-t-il autant de facilité pour y déposer une plainte que dans le secteur urbain ?





# CENTRE DE JOUR

## Nombre de journées réalisées en 2018

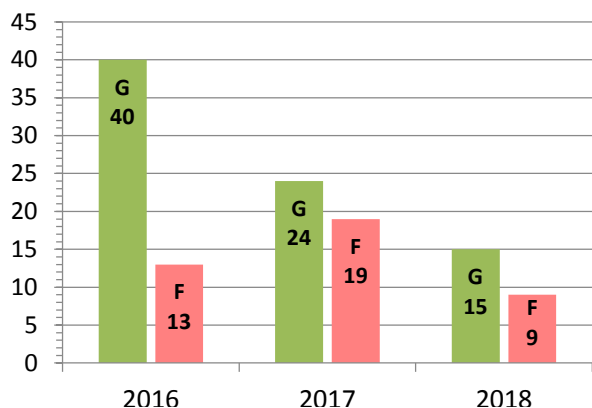


En 2018, le Centre de Jour avait jusqu'au 30 juin pour remonter l'activité, en nette baisse l'année précédente.

Malgré une diminution de la capacité d'accueil (de 30 à 24), le nombre de journées a n'a pas été suffisant pour le 1er semestre.

Plus aucun accueil à compter de septembre.

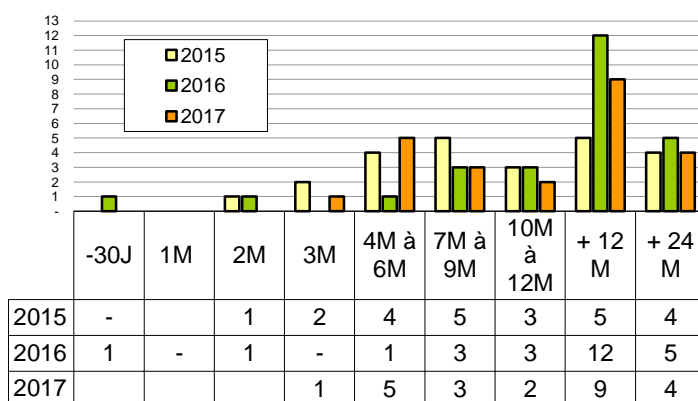
## Nombre de jeunes suivis en 2018



Une forte baisse est constatée (-19 jeunes). Essentielle- ment due à celle de demandes de prestation faites par le Conseil Départemental, et à l'arrêt de nouvelles prises en charge à compter de mai.

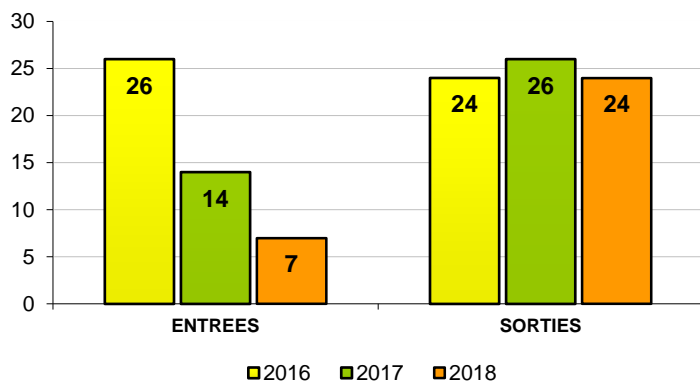
La proportion garçons-filles (62,5% - 37,5%) reste sensi- blement la même que l'année précédente.

## Durée des mesures en 2018



# CENTRE DE JOUR

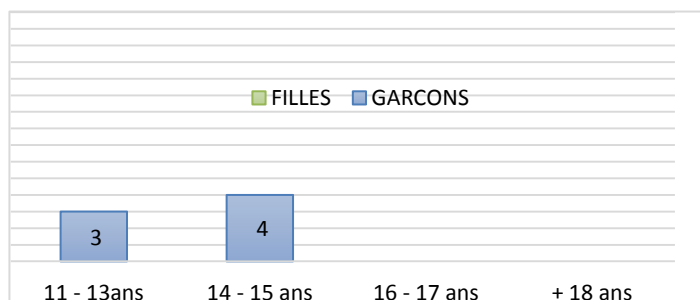
## Entrées et sorties en 2018



Plus aucune entrée à compter de mai, d'où la baisse conséquente.

Les sorties de tous les jeunes accueillis ont été programmées en vue de la fermeture du service.

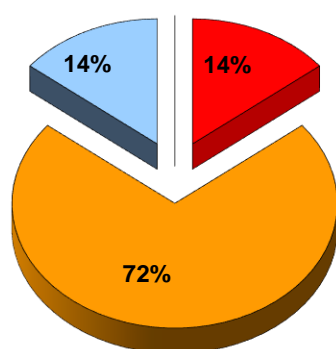
## Tranche d'âge et sexe en 2018



Les tranches d'âge sont toujours celles qui correspondent aux grands changements de l'adolescence, principalement période de recherche de soi.

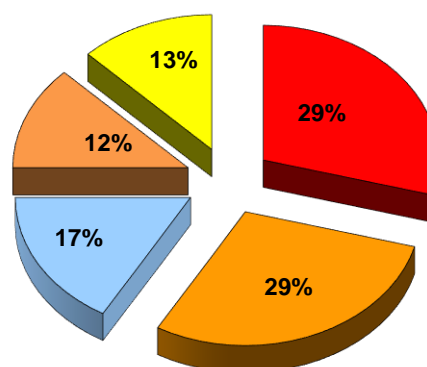
Aucune fille n'a été accueillie cette année.

## Tranche d'âge et sexe en 2018



- Descolarisés
- Collèges-SEGPA-UPI-EREA-CNED
- Lycées-LP-L.Agricoles
- MFR-CIFA-CFA
- DAQ GRETA

## Tranche d'âge et sexe en 2018



- Descolarisés
- Collèges-SEGPA-UPI-EREA-CNED
- Lycées-LP-L.Agricoles
- MFR-CIFA-CFA
- DAQ GRETA

## STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES

En 2018, le service Studios a accompagné 19 jeunes, 9 ont été admis, 12 sont sortis de notre dispositif pour intégrer des appartements en autonomie. Une jeune fille a intégré le dispositif studio alors qu'elle était demandeuse d'Asile. Sa situation particulière a demandé des démarches importantes auprès de l'OFPRA.

Le service MNA a accompagné 30 jeunes, dont 9 sont entrés, et 11 sont sortis pour intégrer là aussi un appartement en autonomie ou en colocation. Nous accompagnons deux jeunes filles MNA depuis 2017.

L'équipe des MNA-studios se compose de 4 travailleurs sociaux, d'une secrétaire comptable, d'un temps de psychologue, d'un temps de chef de service.

Des changements sont intervenus en termes de mouvement de personnel. L'arrêt longue durée d'une éducatrice a impacté le travail de toute l'équipe. Deux éducateurs se sont succédé tour à tour au poste de la salariée absente, occasionnant pour les jeunes une rupture dans leur référence éducative. Nous savons combien ces jeunes investissent leur référent et comptent sur lui pour éclaircir leur situation juridique, sociale, scolaire et/ou professionnelle difficile. Un changement de chef de service s'est opéré pendant l'été.

L'association a veillé à regrouper des jeunes dans des T3, T2 pour favoriser la colocation. L'isolement des jeunes est donc amoindri, mais cela pose d'autres problèmes comme apprendre à vivre ensemble en dépit de ses différences culturelles, culturelle par exemple.

Actuellement, les jeunes sont logés exclusivement dans le secteur public. Ce parc immobilier représente 18 logements sous forme de studios ou appartement situés à Auxerre, Joigny et Sens.

Le service intervient toujours sur tout le département, mais le regroupement des jeunes dans des hébergements collectifs diminue de fait les déplacements des professionnelles. Des références éducatives par appartement permettent aussi une cohérence tant dans le suivi des jeunes que dans l'optimisation des déplacements.

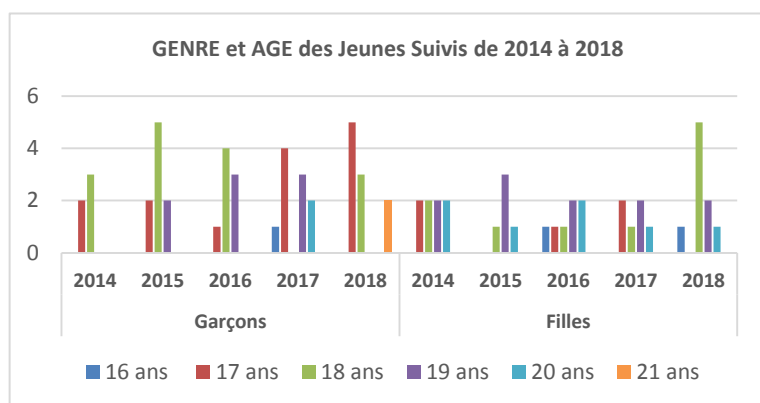
Concernant les MNA, en 2018 s'est opérée une réflexion sur la création d'un dispositif état pour les jeunes de 18 ans qui doivent passer sous la tutelle de l'état. La création d'un service dédié sur le territoire à la prise en charge de tous ces jeunes majeurs s'est concrétisée en 2019.

Le projet APPART s'est poursuivi. Deux jeunes MNA investissent l'appartement dédié au projet pour l'année scolaire, et voient arriver après chaque période de vacances deux nouveaux jeunes de l'EREA qui testent l'expérience de l'autonomie encadrée. Le service favorise ainsi la mixité sociale.

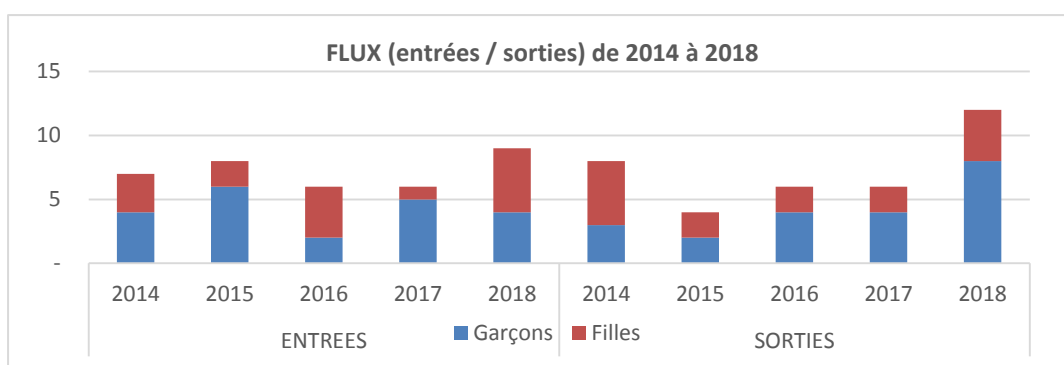
L'objectif commun de l'équipe des studios/MNA est bien l'insertion et l'apprentissage de l'autonomie sans distinction de culture et d'origine. Elle s'adapte au profil des jeunes, noue des contacts avec tous les partenaires sociaux en lien au domaine de l'insertion, de la santé...

## STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES

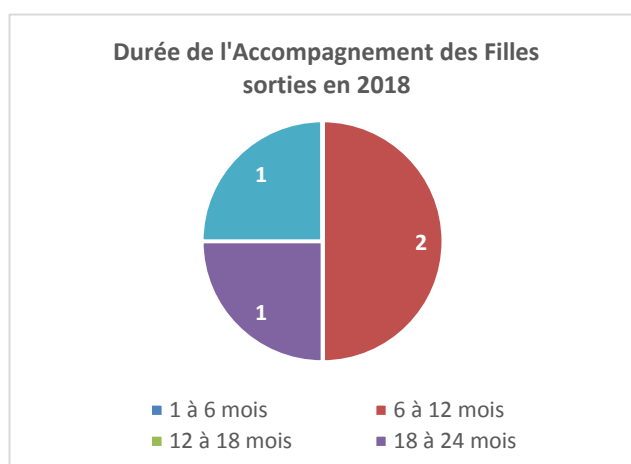
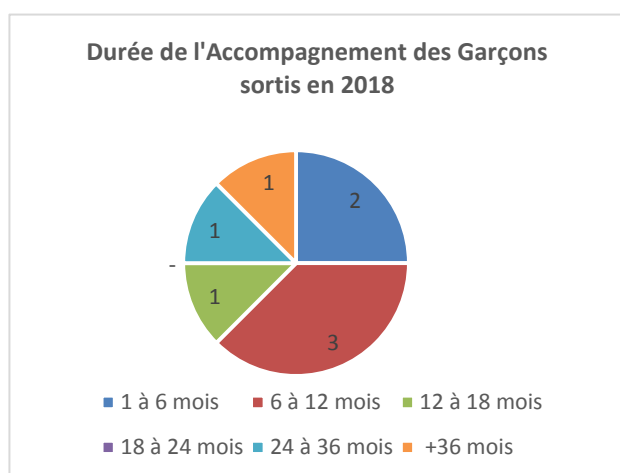
### Le service Studios :



En 2018, nous avons accueillis autant de filles que de garçons. La moyenne d'âge des 19 jeunes suivis en 2018 s'établit à 18.6 ans

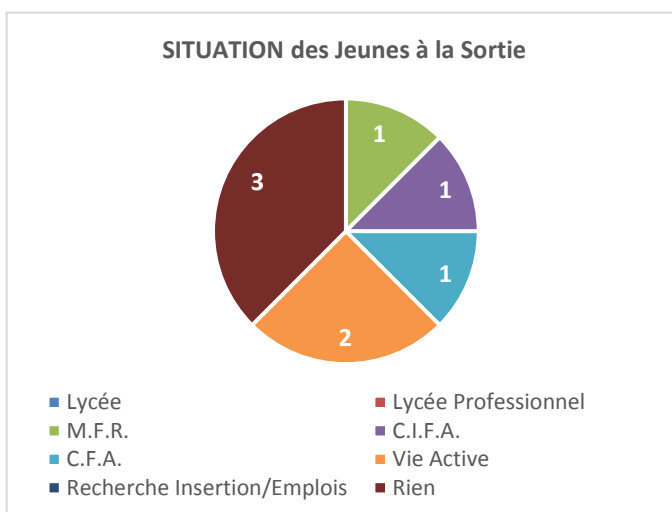
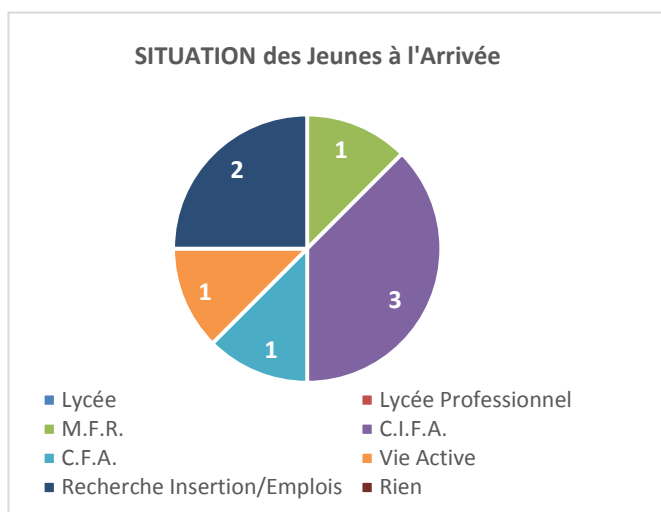


Sur les 9 jeunes admis en 2018, plus de la moitié étaient des filles. L'âge moyen à leur admission est de 17.5 ans. Sur les 12 sorties, les 2/3 étaient des garçons. Ils quittent notre dispositif à 19 ans en moyenne.



En moyenne, notre durée d'accompagnement est de 15 mois, avec cependant des disparités importantes (de 1 à 39 mois) en fonction de la situation : certains mettent en échec successivement leurs projets d'insertion, d'autres sont en prise à une souffrance psychique évoluant parfois en pathologie psychiatrique, dans les addictions profondes, aux prises à un passé d'errance, en carence affective importante.

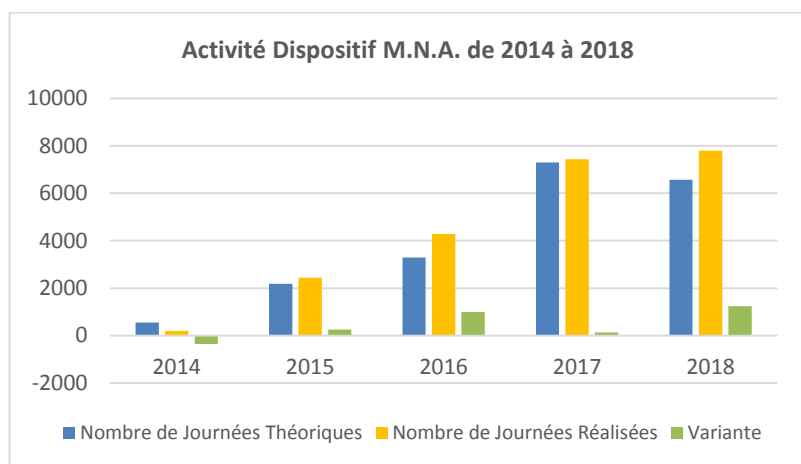
## STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES



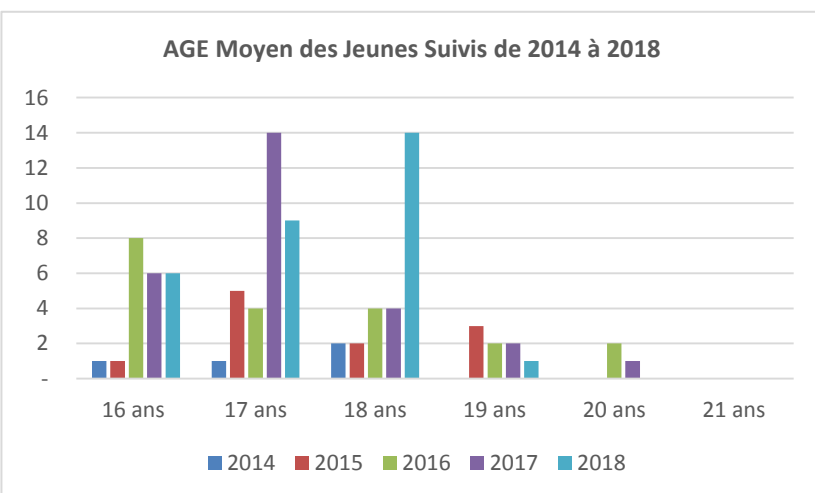
A leur arrivée, la situation des garçons et des filles est différente : les 1ers sont souvent déjà en voie professionnelle (CIFA, CFA, insertion- recherche d'emploi) alors que les filles sont en Lycée, Lycée professionnel. Globalement en 2018, les garçons sortants ont intégré le dispositif dans l'année de leurs 17 ans, les filles à 18, ou à l'inverse 16. Les garçons orientent plus tôt leurs choix vers des formations professionnelles que les filles.

A leur sortie, 1/3 des jeunes sont en recherche d'emploi, les autres en formation professionnelle.

## Le Service MNA :



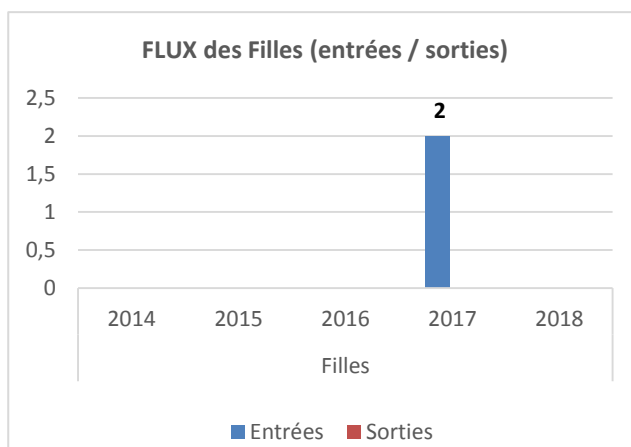
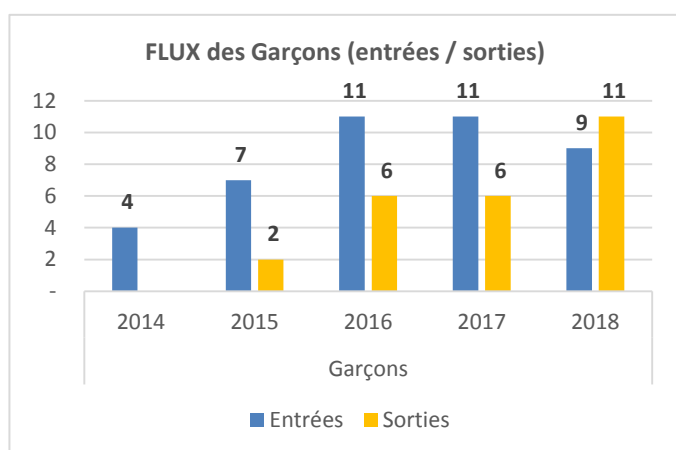
Notre habilitation n'a fait que croître depuis la création du service MNA en octobre 2014, de 6 à 18 jeunes aujourd'hui pour 7806 journées réalisées. Le service maintient son activité par une gestion constante et rigoureuse des flux entrants et sortants, flux nécessairement lié à notre capacité d'hébergement.



En 2018, nous avons accompagné majoritairement des jeunes entre 16 et 18 ans, avec un âge moyen de 17.8 ans.

La moyenne d'âge des jeunes accueillis en 2018 est en revanche de 16 ans, et de 18.7 pour les jeunes sortis.

La fin annoncée des CJM et l'orientation des jeunes majeurs vers le dispositif état impactent notre service en terme d'accompagnement qui, de fait, est plus court, avec des mineurs de plus en plus jeunes.



Le flux des entrées n'a fait que croître depuis la création du service avec cette année cependant plus de sortie de dispositif que d'admission. Le service a en effet connu une turbulence à la rentrée de septembre 2018, et la mission MNA a consenti à nous laisser du temps pour stabiliser l'équipe et le service, suspendant provisoirement les admissions. Un 0.75 ETP n'a pas été remplacé. Deux filles sont accompagnées par le service depuis 2017.

# STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES

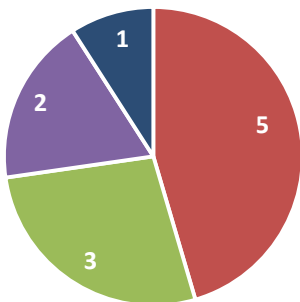
Durée de l'Accompagnement des Garçons sortis en 2018



- Garçons
- 1 à 6 mois
- 6 à 12 mois
- 12 à 18 mois
- 18 à 24 mois
- 24 à 36 mois
- +36 mois

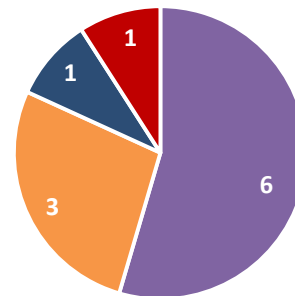
Globalement, nous accompagnons les jeunes sur une durée de 18 à 36 mois. Ce temps est absolument nécessaire pour travailler le projet professionnel, personnel, et travailler à la régularisation administrative du jeune.

SITUATION à l'Arrivée des Jeunes sortis en 2018 (garçons)



- E.J.A.
- Lycée Professionnel
- C.F.A.
- UNIVERSITE
- Recherche Insertion/Emploi
- Collège
- C.I.F.A.
- POLE FORMATION
- Vie active
- Rien ou Autres

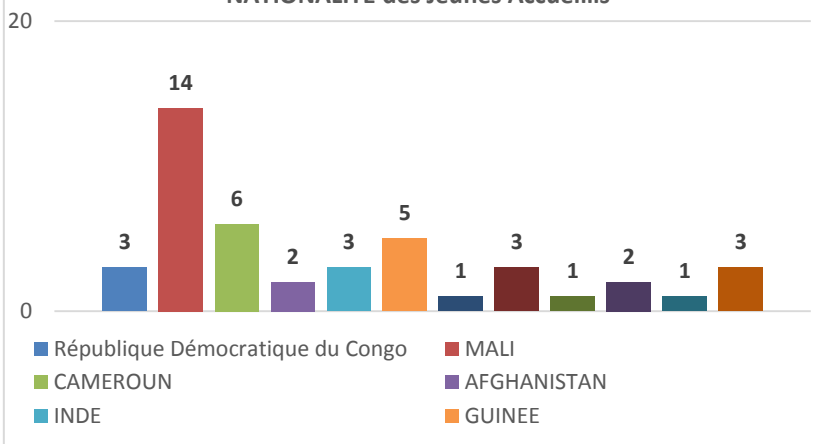
SITUATION des Jeunes sortis en 2018 (garçons)



- E.J.A.
- Lycée Professionnel
- C.F.A.
- UNIVERSITE
- Recherche Insertion/Emploi
- Collège
- C.I.F.A.
- POLE FORMATION
- Vie active
- Rien ou Autres

Sur les 11 jeunes sortis dans l'année, 8 étaient en cursus secondaire, 2 en CIFA et 1 à l'université à leur admission. A leurs sorties, 9 jeunes avaient accédé à une formation professionnelle, le jeune à l'université a continué son parcours, 1 jeune s'est trouvé sans solution. L'équipe est bien dans le projet d'insertion de ces jeunes qui passe par l'obtention d'un diplôme découlant d'une formation qualifiante.

NATIONALITE des Jeunes Accueillis



Depuis la création du service nous accueillons essentiellement des jeunes du Mali (33% des jeunes), du Cameroun (14%), et de Guinée (12%). Les pays d'Afrique sont majoritairement représentés : 81 % des jeunes accueillis depuis 2014, puis l'Asie (19%).

## VISITES MEDIATISEES

### Visites médiatisées (Conseil Départemental) : Création 2008⇔2018

#### **ACTIVITE :**

Plusieurs dispositifs : Visite en lieu neutre (58%), au domicile (12%), visites semi médiatisées (12%)

Taux d'annulation : 18 %

Activité 2018 = 160 enfants accompagnés.

Activité à l'équilibre avec celle de 2012.

Plus 500 actes réalisés par rapport aux deux années précédentes soit 2014 actes contre 1550 environ en 2016 et 2017.

Prise en charge de 6 à 12 mois qui représente 45 % des mesures accompagnées.

Demande constante des J.E dans la mise en place de visites médiatisées au titre de mesure AEMO avec pour conséquences d'atteindre l'objectif du nombre théorique d'actes annuel sur les six premiers mois de l'année soit

106 actes.

**Département extérieur sauf ASE PARIS** : 32 actes réalisés en 2018 contre 50 en 2017.

#### **Equipe :**

Un professionnel conduit son action par territoire à partir de locaux propres au service comme St Clément-Auxerre et Migennes ou encore par mutualisation des espaces avec un autre service du CPEY comme le SICMO de Toucy. Cette répartition géographique favorise le travail de partenariat avec les différents UT ou encore celui avec les services de l'ASE PARIS et permet une meilleure connaissance du territoire.

L'analyse de la pratique regroupe les professionnels du service sur cinq séances dans l'année.

#### **Difficultés :**

Logement de MIGENNES inadapté.

Dans la majorité des cas, un seul professionnel accompagne les visites.

### Visites médiatisées (ASE PARIS) : Partenariat 2015

#### **ACTIVITE :**

Accompagnement d'une vingtaine de familles au travers d'un dispositif qui allie accompagnement éducatif et clinique au travers l'action d'un binôme constitué d'un éducateur et d'un psychologue.

2018 = 782 actes réalisés contre 832 actes en 2017.

Le nombre de famille reste sur l'année à l'équilibre soit une vingtaine entre entrées et sorties avec une moyenne de 65 actes mois.

Annulation conséquente.

Deux réunions par an.

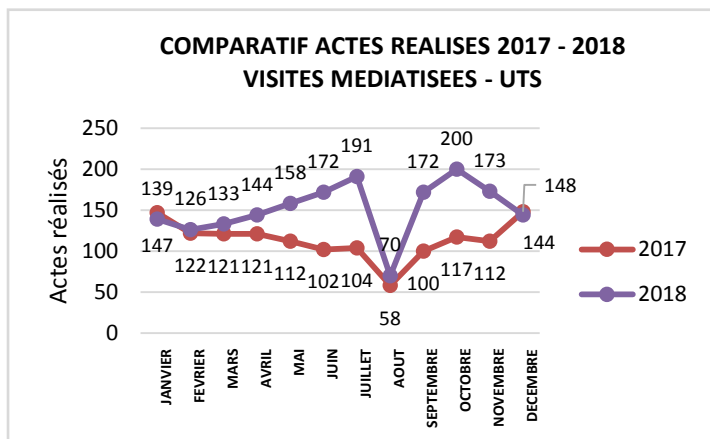
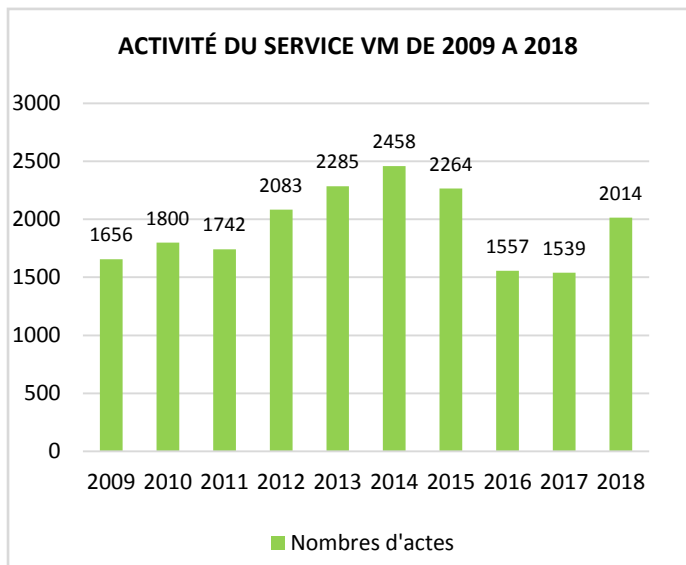
**Equipe :** Regard croisé entre éducatif et clinique.



## VISITES MEDIATISEES

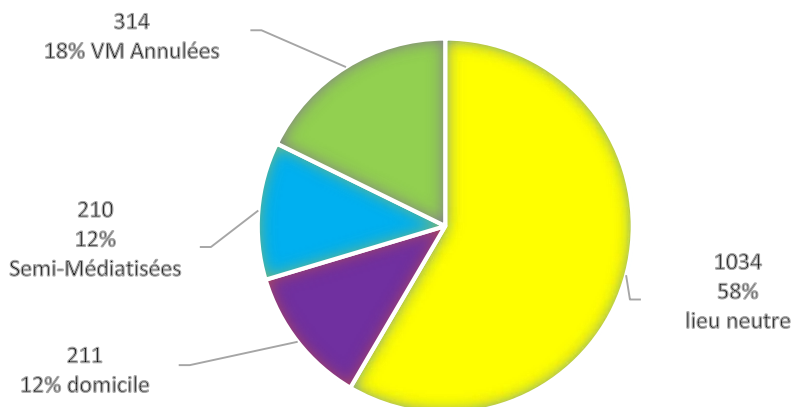
Définition-historique : Ces visites dites « **médiatisées** » sont organisées dans le cadre d'une **mesure de prise en charge ou de placement d'un enfant en protection de l'enfance**. Les visites médiatisées sont associées à l'accueil familial. En France, ce dernier dispositif s'est élaboré après la Grande Guerre dans le cadre de la pratique pédopsychiatrique. Les liens parents enfants peuvent aussi se construire hors du cadre de la famille.

Ouvert en 2008, le service des visites médiatisées du CPEY a développé différents dispositifs pour répondre au mieux aux besoins des familles en les accompagnants du lieu neutre au domicile en passant par la semi-médiatisation. Un acte est équivalent à une visite d'une durée de deux heures au maximum. Le service exerce ses missions en lien avec les différentes unités territoriales du Conseil Départemental et organise des visites médiatisées à la demande directe des Juges des enfants dans le cadre de mesure d'assistance éducative. La visite médiatisée au-delà de s'inscrire dans le champ de la protection de l'enfance reste un outil de soutien à la parentalité.



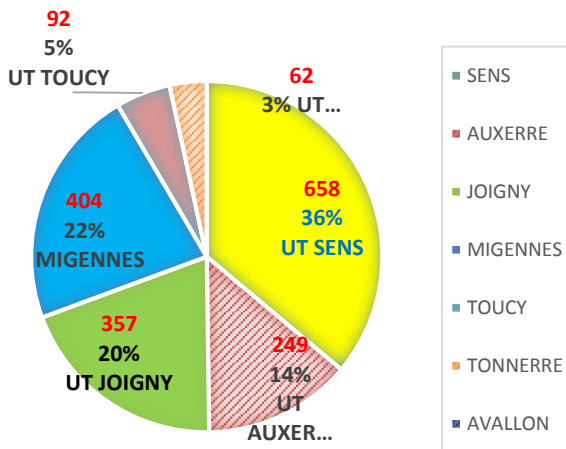
L'activité du service en 2017 et 2018, ici symbolisée par ces deux courbes témoigne ici d'une activité en hausse en 2018 avec de manière systématique et sur ces deux années un pic d'activité durant la période qui précède et qui succède celle des congés d'été, l'objectif étant de garantir les droits accordés aux familles tout en tenant compte des départs en congés des parents, des enfants, des professionnels.

### VISITES MEDIATISEES / ACTES UT

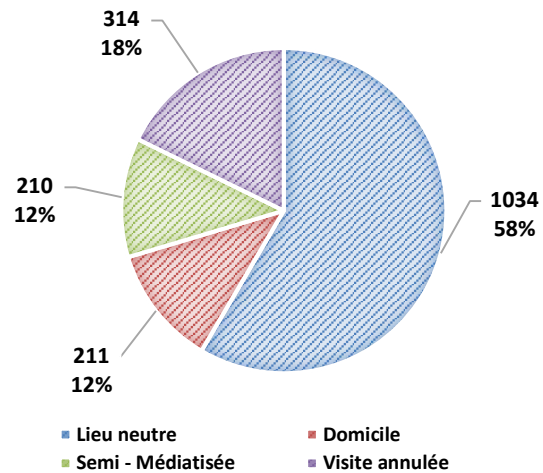


## VISITES MEDIATISEES

NOMBRE DE VACATIONS PAR UT 2017

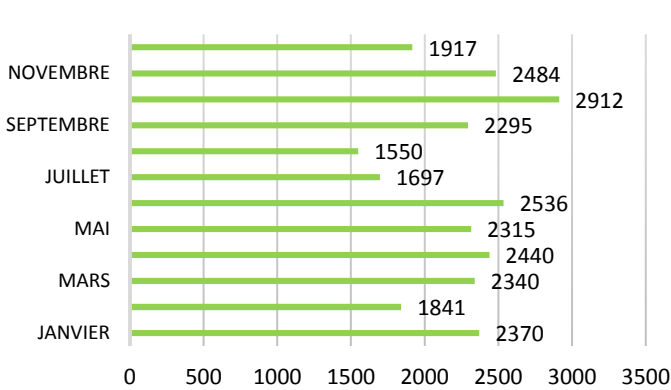


ACTES UT 2018

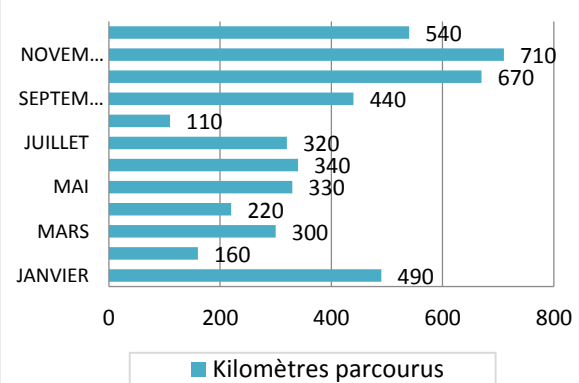


Le Conseil départemental alloue annuellement un nombre d'actes aux différentes unités territoriales. Le nombre d'actes alloués par Unité Territoriale tient compte du nombre de parents et enfants domiciliés sur un même territoire. Le service est organisé de telle façon que chaque professionnel intervienne sur une même zone géographique à savoir : le Sénonais, l'Auxerrois et le Toucyçois, le Jovinien et le Migennois, l'Avallonnais et le Tonnerrois. Cette organisation favorise le partenariat et minimise les déplacements des parents et enfants. Trois lieux neutres (St Clément-Auxerre-Migennes) permettent l'accueil des familles.

Kilomètres parcourus - UTS



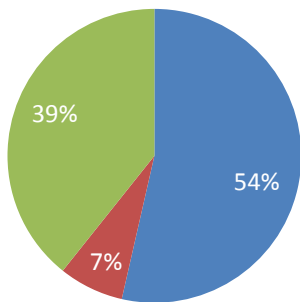
Kilomètres parcourus - ASE de Paris



Dans le cadre des différents dispositifs que proposent le service, les visites peuvent être organisées au domicile des parents ce qui amène les professionnels à devoir se déplacer tout comme ils le font également pour rejoindre les différents lieux neutres. Ce temps de trajet et de travail représentait déjà en 2015 et sur une période de 6 mois l'équivalent d'un 0,50 ETP. Dans le cadre des visites médiatisées organisées au titre de l'ASE PARIS, le temps de trajet est lié à l'accompagnement des familles entre service et gare de SENS uniquement.

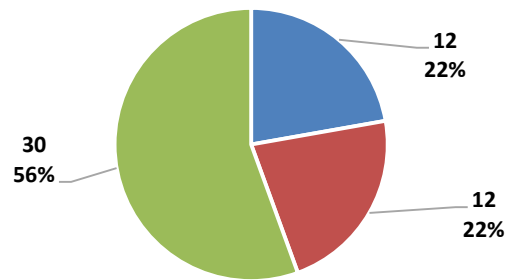
# VISITES MEDIATISEES

ORIGINE DES ADMISSIONS



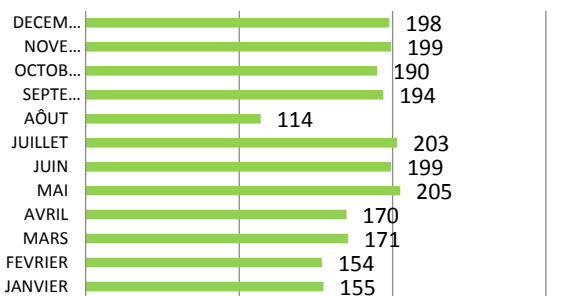
- Famille
- Autre mesure à domicile
- Mesure d'hébergement

ISSUE  
VM - ASE DE PARIS / UTS / AEMO



- Retour en famille sans mesure ou autonomie
- Réorientation vers une mesure à domicile
- Réorientation vers une mesure d'hébergement

Nombre de jeunes accompagnés  
ASE DE PARIS / UTS / AEMO

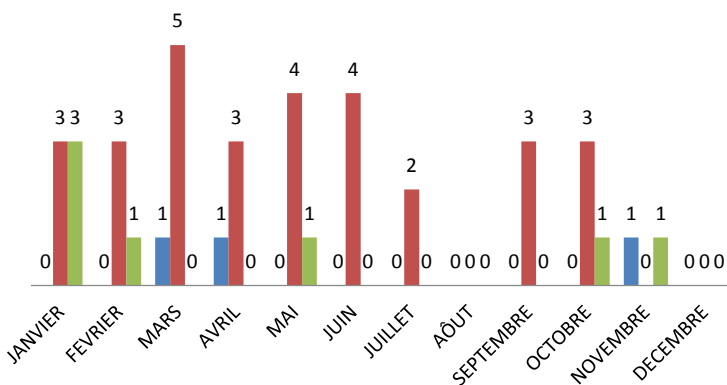


■ Nombre de jeunes accompagnés

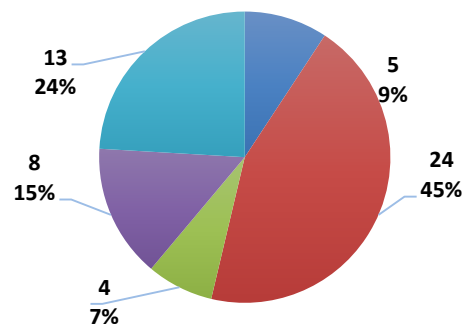
En 2015, le service des visites médiatisées a développé un partenariat avec les services de l'ASE PARIS. En 2018 on note une baisse importante de l'activité. Cette situation s'explique par une baisse du nombre de situations confiées par l'ASE PARIS au Service d'accueil familial de SENS. Il apparaît également que le nombre de familles d'accueil sur le territoire diminue et que le recrutement de nouvelles familles soit compliqué au regard de la professionnalisation du métier. Cette situation devrait très probablement perdurer en 2019.

ADMISSIONS

- ASE DE PARIS
- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- AEMO



DURÉE DE PRISE EN CHARGE  
VISITES MEDIATISEES - ASE DE PARIS / UTS / AEMO



- 0-6 mois
- 6-12 mois
- 12-18 mois
- 18-24 mois
- > 24 mois

### Deux lieux d'accueil des familles –St Clément et Auxerre

Activité 2018 = 54 Familles accompagnées en 2018 soit 30 à St Clément et 24 à Auxerre dont 7 déjà accueillies au service pour 73 familles accompagnées en 2017.

Accueil et accompagnement de 8 familles à la demande des J.E.

473 rencontre organisées et 396 réalisées

77 absences dont 58 ont été justifiées.

5 auditions auprès des services de gendarmerie ou de police suite à un dépôt de plainte du parent à l'encontre de l'autre parent pour non présentation d'enfant.

Les ayant droits sont en 2018 souvent des pères et les parents hébergeant des mères.

Peu de saisine directe des parents, cette démarche étant la plupart du temps la démarche des grands parents.

Ayant droits et parent hébergeant sont en majorité domicilié à Sens –Auxerre et communauté de communes.

Cependant 17 parents ayants droits et 4 parents hébergeant étaient domiciliés hors département.

Usage de produits stupéfiants, violences conjugales (physique-Psychologique-addiction à l'alcool comportement inadapté d'un parent sur l'enfant...) sont le plus souvent à l'origine de la séparation.

#### Equipe :

0,94 ETP socio-éducatif pour les deux sites.

5 séances d'analyse de la pratique sur l'Année.

Une restitution de l'activité par le biais d'un Comité de Pilotage CAF organisé en septembre 2018.

Deux rencontres régionales Bourgogne Franche Comté.

Le service Espace rencontre conjointement à celui des visites médiatisées à l'envie de développer un projet d'appartement relais ou passerelle, ce projet ayant déjà été travaillé en équipe avec l'objectif de le mettre en œuvre en 2020.

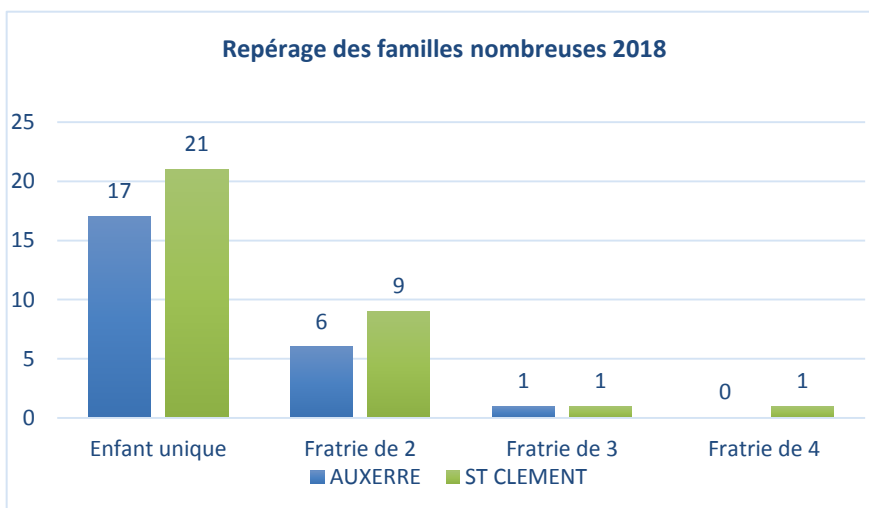
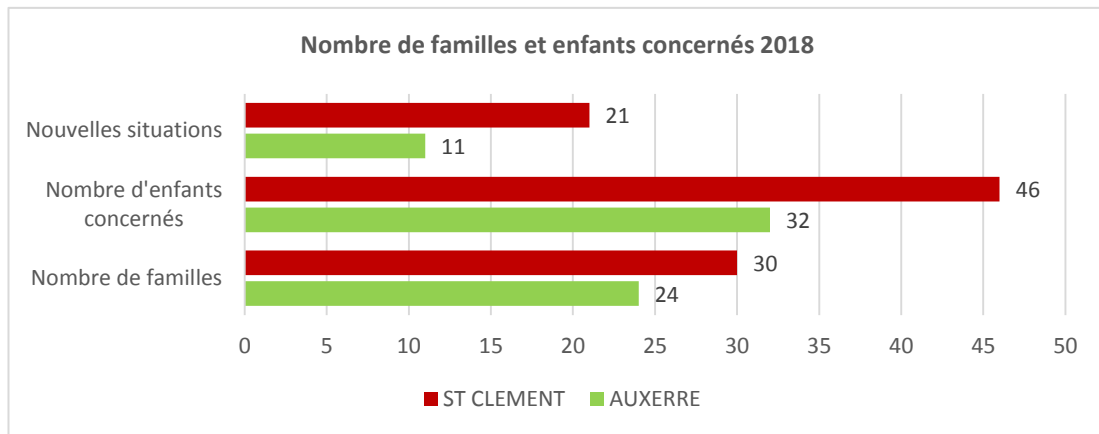
#### Difficultés :

Un seul intervenant présent dans le face à face avec les parents (référentiel national évoque la présence de deux intervenants dont un ayant une qualification du secteur social).

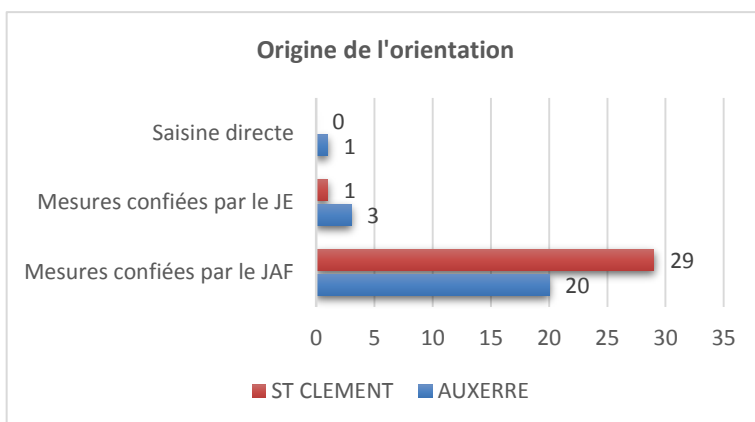
Pas de temps de psychologue alors que certains parents accueillis présentent un profil psychologique, voire parfois psychiatre qui peut s'avérer préoccupant.

Toujours beaucoup de violence psychologique ou physique à l'origine de la séparation.

Fragilité d'un financement basé sur un système de subventions et une multitude d'acteur ce qui rend difficile une quelconque projection ou des investissements.

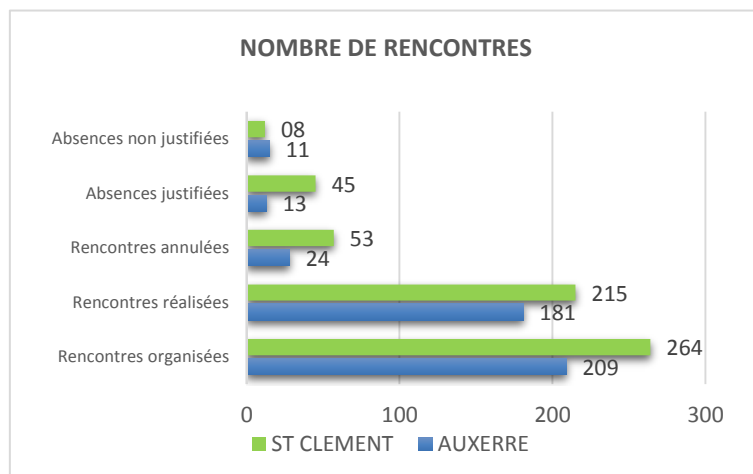
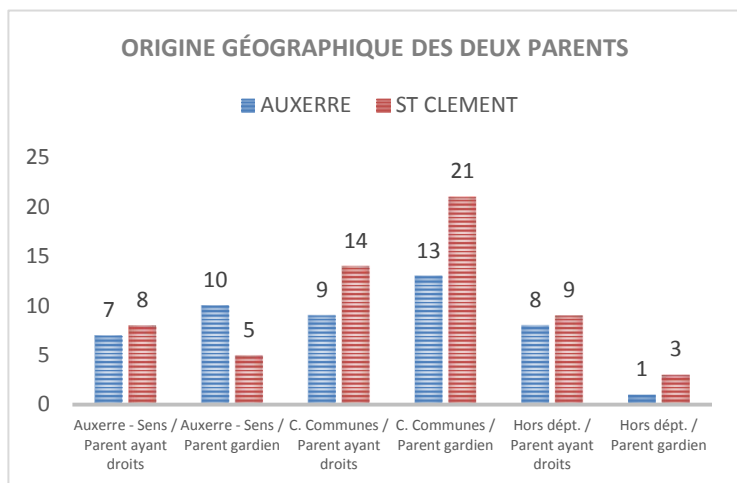


« 78 enfants accueillis en 2018 contre 105 en 2017- 15 fratries de 2 enfants accueillies en 2018 contre 12 en 2017- 2 fratries de 3 enfants accueillies en 2018 contre 6 en 2017".



92,4% des mesures sont confiées au service par les juges aux affaires familiales.

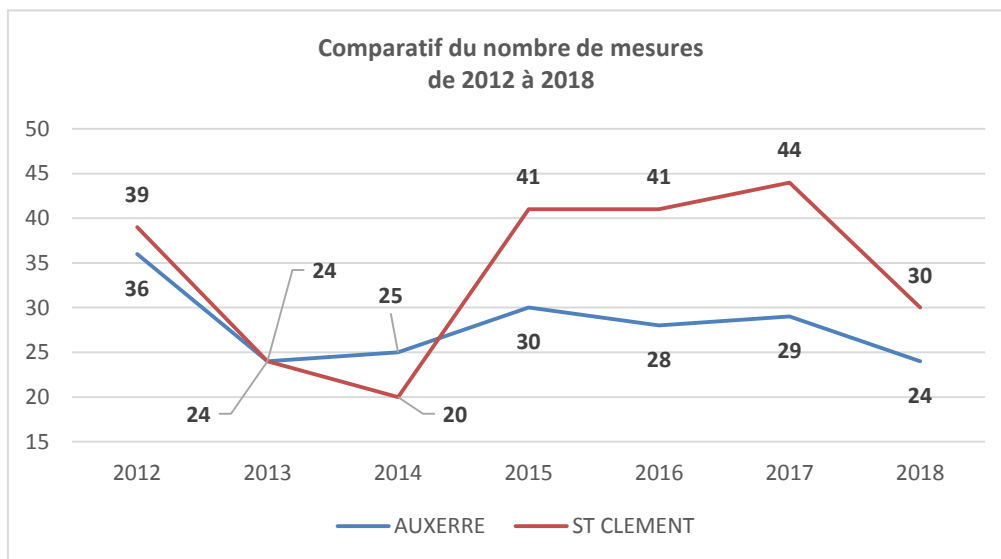
## ESPACE RENCONTRES



Le nombre de parents accueillis qui sont domiciliés hors département est supérieur à 2017. Il arrive en effet pour certains parents que le temps de trajet domicile service soit supérieur à celui d'une rencontre soit deux heures maximum. Sur la base de ce constat un groupe de travail et de réflexion autour d'un projet appartement relais a été constitué avec pour objectif de permettre à un parent de rencontrer son enfant sur une période plus longue.

83% de rencontres organisées en 2018 ont été réalisées

Problème de santé, problème de locomotion, difficultés matérielles et financières sont le plus souvent à l'origine des absences.



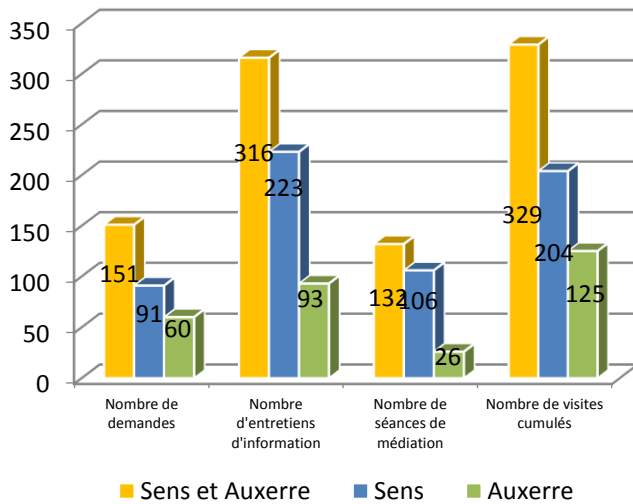
Hausse du nombre de mesures confiées au service entre 2014 et 2017 par le TGI de SENS

Equilibre du nombre de mesures confiées au service entre 2015 et 2017 par le TGI d'AUXERRE.

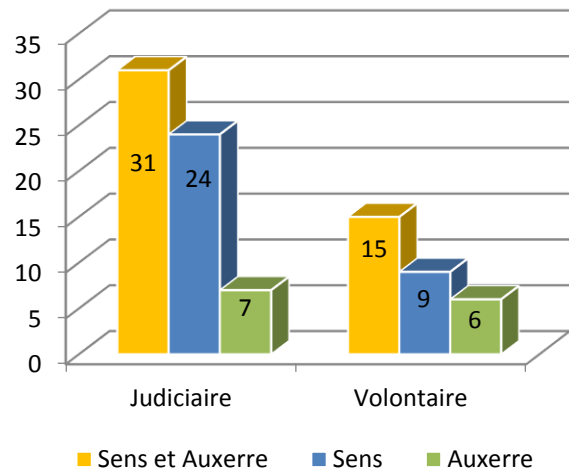
Fléchissement du nombre de mesures confiées au service entre 2017 et 2018 par les deux TGI.

# MEDIATION FAMILIALE

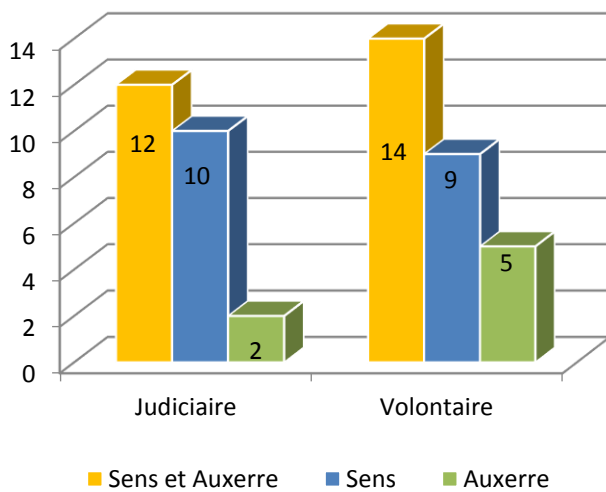
## SUIVI DE L'ACTIVITE



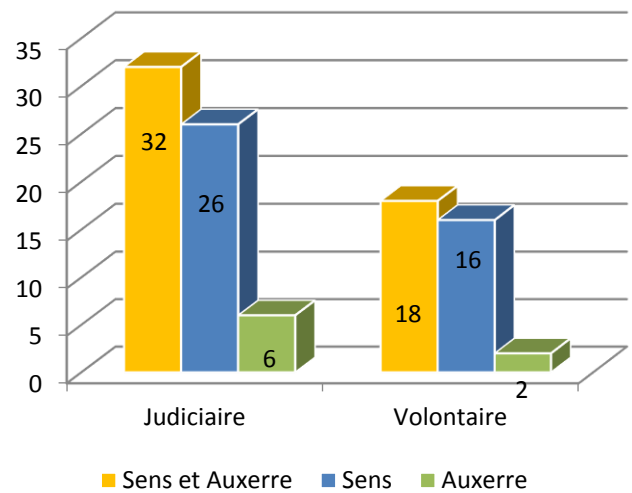
## NOMBRE DE MEDIATIONS ENTREES



## NOMBRE DE MEDIATIONS EN COURS



## NOMBRE DE MEDIATIONS TERMINEES



## LAEP – LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

### Lieux d'Accueil Enfants-Parents création en 2016

Service créé en lien avec deux municipalités : Briennon sur Armançon et St Sauveur en Puisaye qui mettent à disposition leur bibliothèque.

Formation obligatoire des accueillants LAEP soit 13 accueillants formés sur une période de trois jours entre avril et juin 2017.

Groupe d'analyse de la pratique soit cinq séances sur l'année.

La fréquentation de ces deux lieux peine à prendre malgré le travail de promotion de ces lieux (presse, affiche, panneaux indicateurs, flyers, rencontre des UT du Conseil Départemental etc...).

#### **Equipe**

L'équipe d'accueillants a été au départ et est encore aujourd'hui constituée de professionnels du CPEY rattaché en majorité aux services VM et SICMO et d'une bibliothécaire de chacune de ces communes.

Leurs actions méritent d'être encouragées et valorisées.

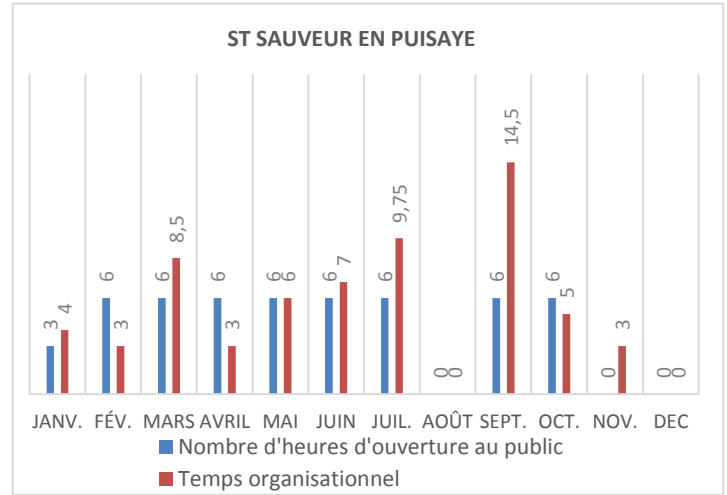
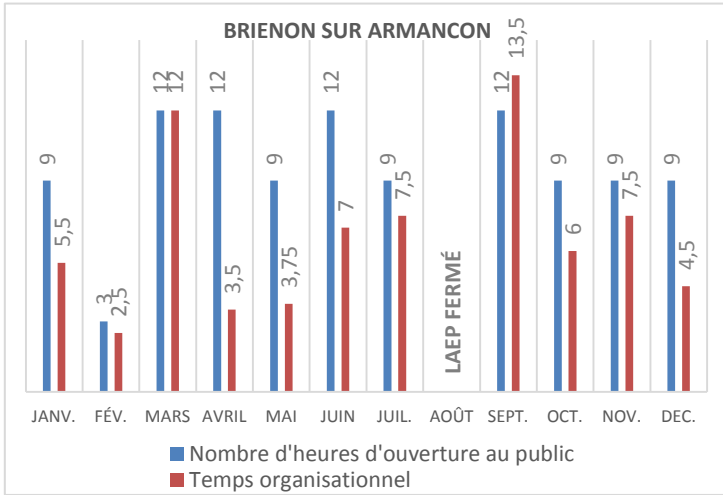
Certains d'entre eux, pour différentes raisons ont quitté l'équipe en 2018 et depuis début 2019. Dans ce contexte il apparaît nécessaire de prévoir la formation de six autres accueillants en 2020.

Difficulté : Ratio entre financement et investissement humain.



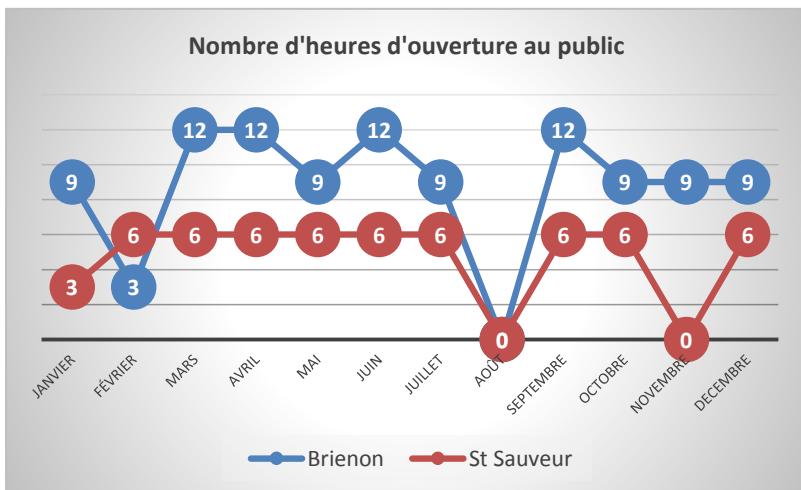
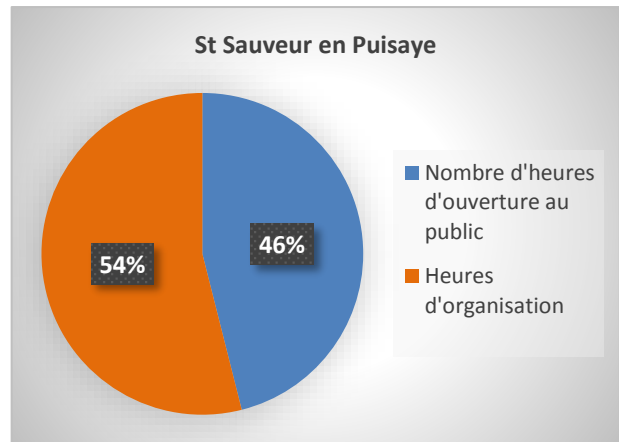
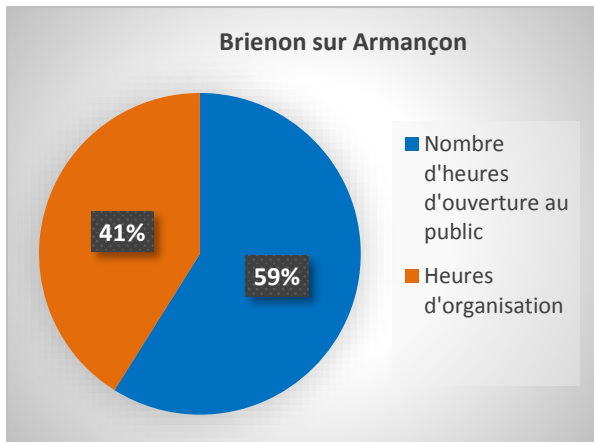
# LAEP – LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

## RATIO OUVERTURE/ORGANISATION



Les accueillants LAEP qui sont également éducateurs, psychologue sur d'autres services du CPEY ont suivi une formation spécifique à l'accompagnement dans ces lieux des enfants et parents  
Ces lieux trouvent leurs origines dans « les maisons vertes » (Françoise DOLTO.)

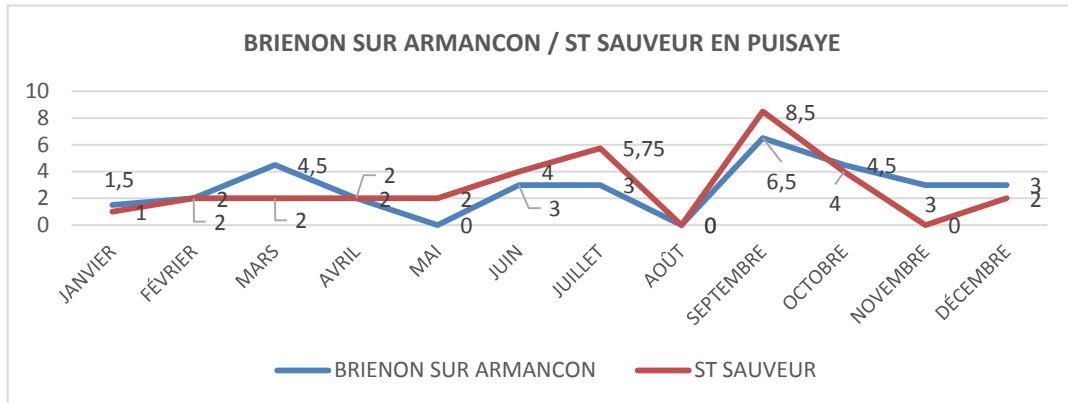
## POURCENTAGE HEURES / ORGANISATION



Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents de Briennon/Armançon a ouvert chaque mardi matin et celui de St Sauveur en Puisaye les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois.

# LAEP – LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

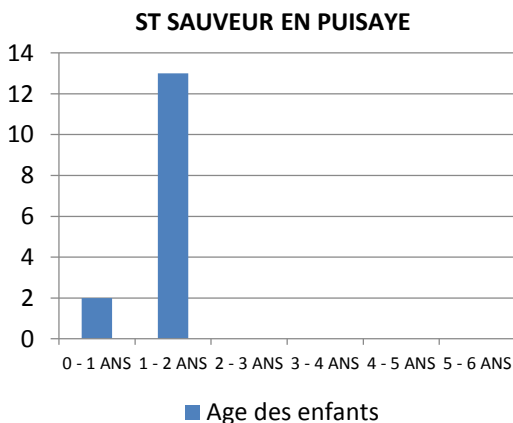
## ITINERANCE



Les LAEP sont installées dans les bibliothèques de ces deux communes avec lesquelles une convention de mise à disposition de ces lieux a été passée entre CPEY et municipalité.

Les deux bibliothécaires sont associées à l'équipe d'accueillants et sont un lien précieux sur ces territoires.

## AGE DES ENFANTS RECUS

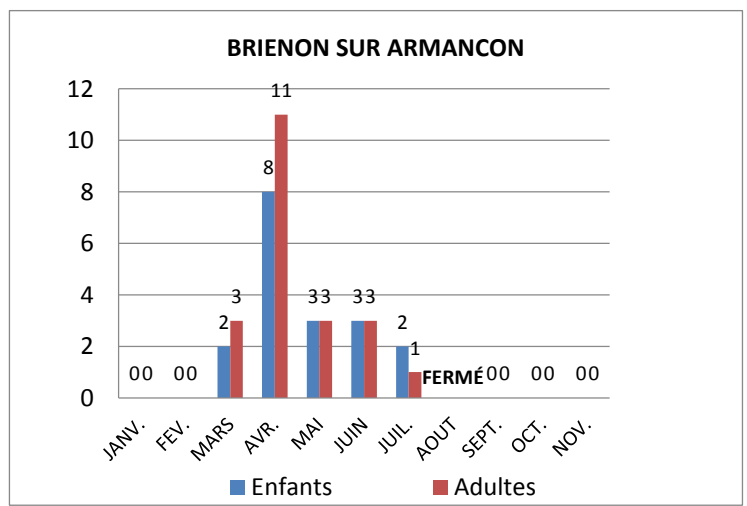
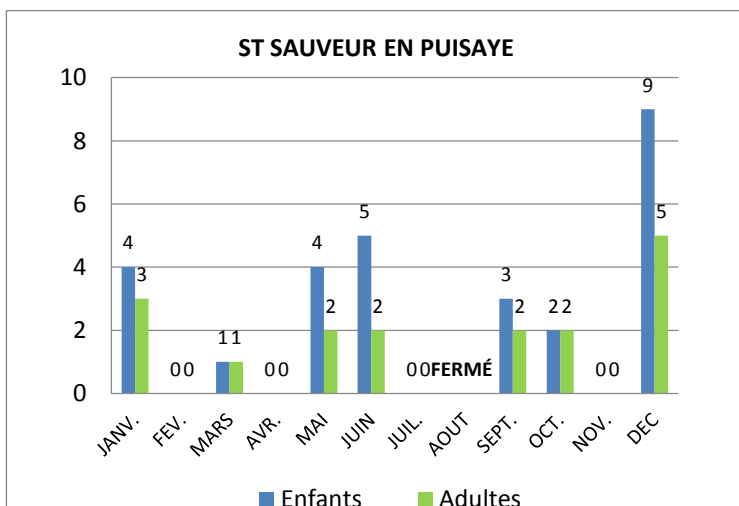


Les enfants accueillis dans les LAEP sont obligatoirement accompagnés par un parent qui reste avec eux.

Les assistances maternelles peuvent y être accueillies avec les enfants dont elles ont la garde dès lors qu'il n'y a pas de relais d'assistante maternelle à leur disposition sur le territoire.

Le LAEP est un des outils de soutien à la parentalité qui fait partie intégrante du réseau de soutien à la parentalité du territoire.

## REPARTITION MENSUELLE DE LA FREQUENTATION



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Joëlle VOISIN**

Présidente

**Elisabeth GERARD-BILLEBAULT**

Vice-présidente

**Yves CLERT**

Secrétaire

**Didier PERROTIN**

Trésorier

**Charles FONTAINE** (décédé le 13 mars 2019)

Membre

**Françoise BOURCIER**

Membre

**Jean-Michel DAVID**

Membre

**Joseph AGACHE**

Membre

**Gérard BRUN**

Membre

**Eliane MAGNE**

Membre

**Dominique BOUTROLLE**

Membre

# GLOSSAIRE

AEMO	<p>Action éducative en milieu ouvert :</p> <p>Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. Elle intervient quand les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou lorsque la famille rencontre des difficultés dans ses responsabilités éducatives.</p>
CDJ	<p>Centre de jour :</p> <p>Service prenant en charge des enfants et adolescents, en situation de décrochage scolaire et œuvrant à une réintégration possible par le biais de stages et chantiers éducatifs.</p>
MF	<p>Médiation Familiale :</p> <p>Le médiateur familial a pour rôle de rétablir la communication, d'identifier la source du conflit, de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les différentes parties, d'organiser les droits et devoirs de parents ou de grands parents et d'aborder les questions financières.</p>
MIE	<p>Mineurs Isolés Etrangers :</p> <p>Accueil de jeunes mineurs âgés de 0 à 18 ans, filles et garçons d'origine étrangère, arrivés sur le territoire Français et en l'occurrence le territoire icaunais au moment de leur prise en charge, sans titulaire de l'exercice de l'autorité parentale.</p>
MJIE	<p>Mesures judiciaires d'investigation éducative :</p> <p>Mesure judiciaire permettant d'observer le cadre de vie d'enfants, en vue d'orientation, transmise au Juge des enfants.</p>
PJJ	<p>Protection judiciaire de la jeunesse</p>
RP	<p>Réparations pénales :</p> <p>Mesures de réparation pénale à la fois éducative et restauratrice. Elle est proposée à un mineur autour d'une infraction dans le but de lui permettre au final une réintégration dans la société.</p>
SICMO	<p>Service Intervention continue en milieu ouvert :</p> <p>Action éducative en milieu ouvert, de manière renforcée et continue.</p>
STUDIO	<p>Hébergement individuel permettant d'aboutir à un cadre de vie totalement autonome, sans contrôle éducatif.</p>
VM	<p>Visites médiatisées :</p> <p>Visites entre parents et enfants. Il s'agit de fournir un espace permettant à l'enfant et son parent de se rencontrer en présence d'un tiers garant du cadre des visites.</p>

# NOTES

# NOTES



